



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

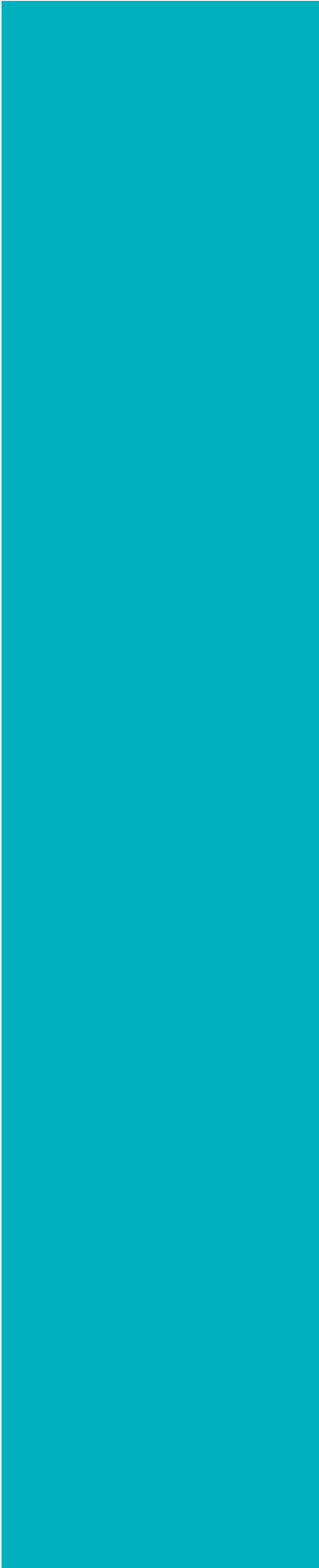


PLAN DE LA FILIÈRE CAPRINE FRANÇAISE



Association Nationale Interprofessionnelle Caprine





Sommaire

État des lieux de la filière en décembre 2017	2
--	----------

La filière lait de chèvre	4
----------------------------------	----------

VOLET 1	4
Transformation du positionnement marché des productions françaises	

VOLET 2	9
Transformation des modes de production pour prendre en compte les attentes sociétales	

VOLET 3	12
Transformation de la structuration de l'amont et des relations contractuelles	

VOLET 4	14
Transformation de la gouvernance et du fonctionnement de la filière	

VOLET 5	15
Recherche et développement	

La filière viande caprine	16
----------------------------------	-----------

Synthèse du plan de la filière lait de chèvre	25
--	-----------

Synthèse du plan de la filière viande caprine	40
--	-----------

État des lieux de la filière en décembre 2017

La filière lait de chèvre en France tient une place particulière au sein de la filière laitière. Si elle partage, avec les filières lait de vache et lait de brebis, un certain nombre de problématiques, elle a ses caractéristiques propres et n'est pas soumise aux mêmes aléas économiques.

Avec un peu plus d'un million de têtes, soit 9,5 % du cheptel européen, le cheptel caprin français se tient à la quatrième place en Europe après la Grèce, l'Espagne et la Roumanie.

En termes de production de lait de chèvre, la France est leader européen devant l'Espagne, la Grèce et la Roumanie, avec 602 millions de litres de lait de chèvre produits en 2016. 78 % de ces volumes sont livrés à une laiterie-fromagerie et 22 % sont transformés à la ferme.

C'est une petite filière composée d'environ 6.000 élevages professionnels dont :

- 47 % transforment leur lait en fromages à la ferme,
- 48 % livrent leur lait à une fromagerie,
- 5 % sont « mixtes », c'est-à-dire qu'ils transforment une partie de leur lait à la ferme et livrent l'autre partie à une laiterie.

La France est le premier pays fabricant de fromages de chèvre au monde. Plus de 120.000 tonnes de fromages de chèvre ont été produites en 2016 dont :

- 100.000 tonnes en fromageries et
- environ 20 000 tonnes à la ferme

La France est également le premier pays consommateur de fromages de chèvre : plus de 80 % de la production est consommée en France.

Une soixantaine d'entreprises transforment le lait de chèvre livré, dont quelques grands groupes laitiers et une kyrielle de PME fortement ancrées sur leur territoire.

Le lait de chèvre est transformé en fromages essentiellement, les autres débouchés (lait UHT, yaourts et autres produits ultra-frais) restant anecdotiques malgré leur forte croissance ces dernières années.

Pendant une longue période de plusieurs décennies - allant du milieu des années 90 jusqu'en 2009 -, la filière caprine française a connu un développement notable, lié à une demande en fromages de chèvre toujours croissante de la part des consommateurs, et ceci en l'absence de tout dispositif de régulation. Ce développement à première vue harmonieux a nécessité une grande vigilance de la part des opérateurs (producteurs et transformateurs) afin de maintenir un niveau d'approvisionnement en lait matière première en adéquation avec les besoins du marché, en France comme à l'export. La situation d'équilibre obtenue pendant cette période est ainsi toujours demeurée précaire car dépourvue de cadre normatif précis. Elle a été largement favorisée par des débouchés en hausse qui mettaient les opérateurs plus souvent en situation de sous-production, plus favorable et plus facile à gérer qu'une situation inverse telle que l'avait connue la filière précédemment, au début des années 90.

Cette situation favorable a cependant été mise à mal suite à la crise financière de 2008 et la crise économique mondiale qui en a résulté. Entre 2009 et 2012, la filière laitière caprine française a connu une crise économique majeure liée à une trop forte croissance des approvisionnements en lait de chèvre matière première face à des débouchés en repli. Cette crise a eu pour conséquence :

- une baisse importante de revenus pour les éleveurs livreurs qui ont été contraints de baisser leur production en volume et d'accepter simultanément une baisse du prix du lait de chèvre à un moment où les coûts de production augmentaient très fortement ; ceci a entraîné un nombre élevé de cessations estimé à 15 % des exploitations sur la totalité de la période de crise.
- une concurrence très forte entre opérateurs

entraînant une baisse importante des PVI (prix de vente industriels) et simultanément une dégradation de l'offre par la multiplication de références à bas prix destinées à faire diminuer le plus rapidement possible les surstocks de matière première.

Au final, ces surstocks ont été résorbés à fin août 2012. Il s'en est suivi une phase de reconstitution de la valeur tant au niveau de la production qu'au niveau de la transformation, après une phase de pénurie de lait de chèvre qui a culminé en fin 2013.

Cette phase de reconstitution de la valeur n'a pu se faire sans l'aide des pouvoirs publics à travers l'intervention des médiateurs des relations commerciales agricoles en 2013.

Aujourd'hui, la filière caprine française est en situation de résilience. Les volumes de lait de chèvre produits et collectés sont actuellement inférieurs à la demande, le prix du lait de chèvre a retrouvé un niveau satisfaisant pour les producteurs livreurs et le marché a été assaini de toutes les références de fromages de chèvre à bas prix qui avaient fleuri au pic de la crise. Les transformateurs ont retrouvé leur capacité d'innovation et contribuent au dynamisme du marché en proposant de nouveaux produits adaptés aux demandes des consommateurs.

Cependant, comme pour les autres espèces de la filière laitière, le secteur connaît une profonde restructuration. Le nombre de producteurs continue de diminuer régulièrement ainsi que le nombre de sites de transformation.

Concernant l'amont, le métier d'éleveur laitier présente un déficit d'attractivité qui s'est renforcé suite à la grave crise que la filière a dû affronter entre 2009 et 2012. L'astreinte journalière liée à l'activité laitière cumulée aux faibles revenus, qui plus est incertains, en sont les raisons principales.

Les débouchés existent pourtant : la consommation de fromages de chèvre est plutôt bien orientée en France comme à l'export, le lait de chèvre bénéficiant d'une excellente image.

En France, les consommateurs se montrent très attachés aux fabrications artisanales (fromages de chèvre fermiers, AOP, au lait cru...), mais aussi ouverts aux nouveaux produits au lait de chèvre.

La filière doit cependant faire face depuis peu à des questionnements de la société civile concernant les pratiques d'élevage, et plus particulièrement le bien-être animal. Ces questionnements doivent

être pris en considération dans la définition de la production de lait de chèvre de demain.

A l'export (Union Européenne et USA essentiellement), la situation est plus complexe qu'en France : les marchés y sont le théâtre d'une concurrence de plus en plus exacerbée, locale comme étrangère (en provenance notamment des Pays-Bas et d'Espagne). La production locale y est de plus en plus soutenue par des discours favorables à la consommation de produits locaux.

Ils sont également exposés, comme en France, aux discours « anti-lait » et à de nouvelles tendances de consommation privilégiant les protéines végétales au détriment des protéines animales.

Dans ce contexte, la filière laitière caprine française a pourtant de formidables atouts : elle est reconnue dans le monde entier pour son exigence et son savoir-faire unique en matière de fabrication de fromages de chèvre -dont elle constitue du reste la référence, pour la richesse de son offre, son lien au sol, sa géographie favorable. Des valeurs d'authenticité et de naturalité lui sont fortement associées.

La filière laitière caprine française est aujourd'hui déterminée à assurer en premier lieu sa pérennité mais également à saisir les nouvelles opportunités offertes par le développement des marchés, en France comme à l'export.

La filière lait de chèvre

VOLET 1

TRANSFORMATION DU POSITIONNEMENT MARCHÉ DES PRODUCTIONS FRANÇAISES

1 Le nécessaire renouvellement des générations

La production française de lait et de fromages de chèvre est en position de leader aujourd'hui : la France est véritablement le pays de référence pour la fabrication de fromages de chèvre en termes de savoir-faire, de qualité et de diversité des fabrications. Elles sont copiées de par le monde.

Ce succès s'explique notamment par la part importante de la production fermière (la moitié des éleveurs sont producteurs fermiers) et artisanale, ce qui lui confère un gage important d'authenticité, et par le nombre de fromages fabriqués sous signe officiel de qualité : sur 45 fromages bénéficiant de l'AOP, 14 sont au lait de chèvre. Même si les volumes que ces fabrications AOP représentent restent modestes (environ 7.000 tonnes sur un total de 120.000), elles sont le signe de la volonté des acteurs de la filière en région de défendre leur lien au terroir et un savoir-faire unique transmis de génération en génération. L'offre est cependant dominée par un produit, la bûchette de chèvre, qui représente près de 60 % des volumes de fromages fabriqués.

UN MARCHÉ INTÉRIEUR MATURE

La filière laitière caprine française est moins affectée que la filière lait de vache par les fluctuations du marché mondial : ceci s'explique par le fait que la transformation de lait de chèvre est essentiellement axée sur la fabrication de fromages (pas de transformation en beurre ni poudre) et que 80% de ces fabrications trouvent leurs débouchés en France. Il s'agit essentiellement des achats des ménages

pour leur consommation à domicile, la part de la restauration hors foyers et celle des industries agro-alimentaires restant limitée et stable depuis de nombreuses années. Cela signifie cependant que la filière caprine française dépend très fortement de l'évolution du marché français.

La consommation de fromages de chèvre en France est actuellement plutôt stable. Les fromages de chèvre sont ancrés dans notre culture alimentaire, ils font partie intégrante du patrimoine gastronomique français.

84% des foyers français en achètent, à raison de près de 2 kg par ménage par an. Les gains de part de marché s'obtiennent désormais essentiellement par l'augmentation démographique et par l'enrichissement de l'offre via des innovations d'une part et une segmentation accrue d'autre part.

Les fabrications et les ventes de lait UHT et de yaourts au lait de chèvre connaissent une progression notable en volume comme en valeur même si elles restent encore modestes en termes de part de marché.

Comme l'ensemble des produits laitiers, les fromages de chèvre sont associés par les consommateurs à différentes valeurs : le goût, le plaisir, la santé, l'adaptabilité à différents modes et moments de consommation, la praticité, la qualité, la sécurité sanitaire.

Les perspectives de développement restent toutefois mesurées en France : la consommation de fromages de chèvre par habitant et par an évolue peu dans le temps. En revanche, tout porte à croire que la croissance récente et tout à fait notable de la

consommation de lait de chèvre UHT et surtout de yaourts au lait de chèvre se poursuivra, du moins à court et moyen terme.

La restauration collective représente un débouché limité d'environ 7.000 tonnes sur près de 120.000 tonnes fabriquées en 2016, et qui évolue peu en raison du prix d'achat relativement élevé des fromages de chèvre par comparaison avec ceux au lait de vache.

Le marché des valorisations non-alimentaires (cosmétique, pharmacologie, bâtiment, énergie ...) reste tout à fait marginal et ne semble pas receler de potentiel de développement à court et moyen terme.

En revanche, le développement du marché de la viande de chevreau et de chèvre représente un enjeu important pour les années à venir (cf. partie 2 du plan portant sur la viande caprine).

Les produits au lait de chèvre sont cependant confrontés, comme ceux au lait de vache et, plus largement, comme l'ensemble du secteur alimentaire, à une véritable défiance de la part de certains consommateurs, et des inquiétudes, avec en tête : l'hygiène et la fraîcheur des produits, l'alimentation et le bien-être animal (catégories en forte progression), et enfin des inquiétudes sur les process industriels.

Ce contexte sociétal est favorable au discours de certaines associations hostiles à l'élevage qui valorisent un modèle alimentaire excluant les protéines d'origine animale et exercent des pressions sur le secteur laitier dans son ensemble. La filière caprine en est affectée au même titre que les autres filières d'élevage. Cette situation peut avoir à terme des effets sur la consommation des produits au lait de chèvre au même titre que tous les autres produits d'origine animale.

DES MARCHÉS PORTEURS À L'EXPORT MAIS À L'ÉVOLUTION INCERTAINE

Même s'il ne représente qu'environ 20% des volumes de fromages de chèvre fabriqués en France, l'export offre de réelles opportunités économiques. La demande en produits au lait de chèvre connaît une croissance régulière, principalement sur les marchés dits « matures », à savoir les pays européens, avec l'Allemagne en tête, et les États-Unis.

La filière laitière caprine doit pouvoir tirer bénéfice

de cette évolution positive et saisir les opportunités économiques qui se présentent à elle. Pour ce faire, il est important de pouvoir communiquer sur ces marchés afin de faire valoir les qualités de l'offre française face à une offre locale qui se développe de manière notable, et parfois avec plus de succès à la faveur de la mode du consommer local. Les fromages de chèvre issus de la filière française sont vendus souvent plus cher, eu égard aux frais de transport et aux divers intermédiaires, il est donc d'autant plus nécessaire d'en faire la promotion en s'appuyant sur l'image de « la France, pays du fromage » par excellence. Ainsi, la mise en avant de l'origine France est-elle primordiale dans le cadre des programmes de promotion qui seront mis en place chez nos voisins européens comme dans les pays tiers.

UN ENJEU MAJEUR POUR LA FILIÈRE : AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DU MÉTIER D'ÉLEVEUR POUR PÉRENNISER LA PRODUCTION FRANÇAISE ET LIMITER LE RECOURS AUX IMPORTATIONS

Il n'y a quasiment pas d'importations de fromages de chèvre ou autres produits au lait de chèvre en France, le lait de chèvre UHT et gouda issus de l'agriculture biologique mis à part, mais ces segments représentent de très faibles volumes.

Les importations de lait de chèvre matière première, essentiellement d'Espagne et dans une moindre mesure des Pays-Bas, si elles correspondent à une nécessité dans la filière pour pouvoir faire face à court terme aux besoins des marchés, peuvent potentiellement -comme cela s'est déjà avéré par le passé- être des sources de déstabilisation de la filière française lorsque les prix proposés sont largement en-deçà des prix pratiqués en France.

Cependant, une partie des consommateurs français cherche de plus en plus à consommer local, ce qui incite les distributeurs à proposer des produits répondant à cette attente. Par ailleurs, le décret instaurant l'étiquetage obligatoire du pays d'origine dans les plats préparés et les produits laitiers incite transformateurs et distributeurs à privilégier la présence de lait de chèvre d'origine française dans les fromages. A cet égard, la pérennisation de cette disposition réglementaire dans le temps peut être un outil efficace pour encourager la production française de lait de chèvre.

L'un des enjeux majeurs auxquels la filière laitière caprine française est confrontée du côté de l'amont

est le renouvellement des générations. En effet, selon le Recensement Agricole, on avait déjà pu observer entre 2000 et 2010, en période de croissance du marché, une tendance marquée à la restructuration des exploitations via un agrandissement des troupeaux (+31% chez les livreurs). Il en a résulté moins d'élevages (-23% soit -2 % par an en moyenne pour les livreurs et -34 % soit -3% en moyenne pour les producteurs fermiers), plus de chèvres, plus de lait.

Entre 2010 et 2016, cette restructuration s'est accentuée et les agrandissements ne compensent plus les cessations.

Face au vieillissement de la population d'éleveurs caprins, une dynamique d'installation est à retrouver pour le renouvellement des générations. Au niveau national, 1.770 exploitations, soit le quart des exploitations, sont à transmettre dans les 5 à 10 ans. Or le métier d'éleveur laitier présente un déficit d'attractivité qui s'est encore renforcé sur les dernières années. L'astreinte journalière liée à l'activité laitière cumulée aux faibles revenus en sont les raisons principales. Car si les revenus en production caprine se sont nettement améliorés ces dernières années, ils n'en restent pas moins modestes lorsqu'ils sont rapportés au nombre d'heures travaillées. L'élevage caprin doit permettre une juste rémunération des éleveurs et la possibilité de se faire remplacer au moins une fois par semaine. Les attaques incessantes contre l'élevage contribuent aussi dans une certaine mesure au découragement des éleveurs en place et des futurs éleveurs, et pourraient à terme être de nature à compromettre le renouvellement des exploitations.

Il est par conséquent important de donner envie aux jeunes de s'installer en leur donnant des perspectives, en communiquant sur les modèles qui réussissent, en travaillant sur les freins à l'installation, qu'ils soient justement liés à l'astreinte, ou d'ordre financier.

Du côté de l'aval de la filière, la transformation laitière compte une très grande diversité de métiers. Pour y accéder, des formations permettent aux jeunes de s'insérer durablement dans le monde du travail. Néanmoins, 40% des établissements rencontrent des difficultés de recrutement. Ces difficultés sont dues au manque de candidatures pour 65% et à des candidatures insatisfaisantes. Parmi les raisons constatées, on peut citer le manque de motivation et de professionnalisme, l'absence des compétences attendues, le manque d'expérience des candidats et leurs exigences parfois incompa-

tibles avec celles des entreprises. L'enjeu est donc aussi de faire mieux connaître les offres d'emplois, les métiers et les formations afin de répondre aux besoins à la fois des jeunes et des entreprises.

L'AMBITION DE LA FILIÈRE

Eu égard à ce qui précède, pour pérenniser la filière laitière caprine sur les territoires, l'ANICAP ouvre fin 2017 un grand chantier pluriannuel visant à démontrer l'attractivité du métier d'éleveur de chèvres : il s'agira de promouvoir le métier et de défendre une diversité de modèles et de formes d'organisation du travail sur les élevages. Plus précisément, le programme de travail que s'est fixé l'ANICAP portera sur :

- L'actualisation de repères et d'indicateurs technico-économiques ;
- L'actualisation de supports de communication : brochure sur le métier d'éleveur de chèvres, guide à l'installation, brochure sur la transmission, supports d'intervention pour l'enseignement agricole ;
- La promotion des nouveaux modes d'installation et des moyens innovants de financement ;
- La communication sur les expériences d'installation et de transmission réussies ;
- La diffusion d'informations techniques auprès des éleveurs et des techniciens caprins.

Par ailleurs, un programme va également être engagé dès début 2018 sur le travail en exploitation caprine laitière et fromagère fermière avec pour objectif d'aider les éleveurs à améliorer les conditions et l'organisation du travail au quotidien sur leur exploitation, mais aussi à simplifier leurs pratiques.

Concrètement, il s'agira d'actualiser le programme relatif au travail réalisé sous l'égide de la FNEC en 2005-2007 par la création et la diffusion de fiches techniques.

Par ailleurs, les entreprises s'engagent à proposer des conditions contractuelles particulières pour accompagner les installations et soutenir le renouvellement des générations.

Les indicateurs de suivi des résultats de ces actions seront : le nombre d'installations, le nombre de cessations et le nombre de producteurs (livreurs et fermiers).

Acteurs concernés : ANICAP, Criels, producteurs et transformateurs, Idele

Il est entendu que l'objectif global poursuivi ici est une adaptation adéquate de la production aux besoins des marchés et le développement de la production française pour limiter la dépendance des transformateurs aux importations en provenance d'Espagne des Pays-Bas pour répondre aux besoins (hors bio et bio).

L'indicateur de suivi sur ce point précis sera le niveau de la collecte de lait de chèvre versus les importations de matière première dans les approvisionnements des transformateurs.

2 Montée en gamme qualitative

Le segment du fromage de chèvre est un segment haut de gamme du marché du fromage. Le prix de vente consommateurs moyen est de 11,51 euros le kilo en libre-service contre 8,75 euros en moyenne pour le fromage, tous segments confondus, selon IRI, en cumul annuel mobile à fin septembre 2017.

Pour conforter et développer la position de leader de la France en matière de production de lait et de fromages de chèvre, les acteurs de la filière se fixent pour objectifs d'encourager l'innovation, les fabrications sous SIQO, la production biologique, la production fromagère fermière, l'export.

L'INNOVATION

Sachant que 60% des fabrications de fromages de chèvre sont des bûchettes, l'objectif est d'encourager la montée en gamme des fabrications au lait de chèvre par la diversification et la segmentation de l'offre, en incitant les entreprises à innover pour répondre aux attentes des consommateurs, notamment en termes de nouveaux moments de consommation (apéritif, snacking).

C'est déjà ce qui se produit pour le segment de l'ultra-frais (yaourt, fromage blanc, faisselle, etc.), et pour celui de la bûchette (segmentation via de nouvelles recettes).

Si l'ANICAP ne peut agir directement sur l'offre elle-même, l'innovation appartenant au champ concurrentiel des entreprises, elle peut néanmoins assurer un rôle de suivi de l'innovation via les indicateurs suivants : inventaire annuel des innovations laitières et suivi du nombre de références au lait de chèvre commercialisées en GMS.

Par contre, le nombre de fabricants de lait de chèvre UHT ou de yaourts au lait de chèvre est pour l'instant beaucoup trop restreint pour justifier de la pertinence d'une action de promotion collective spécifique à ces deux segments de marché.

Acteurs concernés : Transformateurs, FCD et indépendants

LES SIQO

La filière entend promouvoir les fabrications sous SIQO en :

- Confortant les productions sous SIQO existantes. Il existe aujourd'hui 14 fromages de chèvre AOP sur 45 fromages AOP au total. Ces 14 chèvres AOP représentent 7.000 tonnes de fromages de chèvre sur 120.000 tonnes produites en 2016 (soit environ 6% des fabrications totales). Par ailleurs, il existe quelques marques collectives (certifications privées) : Cabécou du Périgord, Petit Chèvre d'Ile-de-France et Trèfle du Perche, et 1 Label Rouge : le Cabécou d'Autun.
- Encourageant la création de SIQO, avec pour objectif d'augmenter les ventes de fromages de chèvre AOP en volumes et en valeur à raison de +2% par an, soit +10% en 5 ans. Idem sur les SIQO en général (hors bio).

Pour ce faire, l'ANICAP s'engage à poursuivre ses efforts de promotion en faveur des SIQO dans le cadre des actions de promotion collective qu'elle mène en faveur des fromages de chèvre sur le marché français.

Acteurs concernés : Comité de liaison ANICAP - ODG - CNAOL

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

En 2016, la filière biologique représente :

- 845 élevages certifiés sur 4.920 exploitations laitières (17%)
- totalisant 53.284 chèvres laitières (sur un total de 839.000, soit 12%)
- représentant 5,7 millions de litres de lait bio livrés (sur 465 millions)
- 1.098 tonnes de fromages fabriqués en laiteries sur 100.724 tonnes (11%)

Pour répondre aux attentes des consommateurs, la filière caprine entend encourager la production

biologique de lait et de fromages avec, pour objectif, une augmentation de +30 % de cette production. Cet engagement sera cependant adapté à l'évolution du marché, laquelle reste aujourd'hui très mesurée. La demande en produits laitiers bio est en effet surtout perceptible sur le segment de l'ultra-frais, et encore très peu sur celui des fromages en général. Il en est de même sur le segment du fromage de chèvre. Beaucoup d'incertitudes demeurent sur l'évolution de la demande en chèvre bio : les univers du bio et de la filière lait de chèvre se recoupent sur des valeurs telles que la naturalité, l'authenticité, ce qui rend le bénéfice supplémentaire apporté par le mode de production bio difficilement perceptible par le consommateur. De plus, le chèvre se situe déjà sur un des segments les plus haut de gamme du marché, la production bio, plus chère, peut par conséquent être un frein à l'achat, et ceci d'autant plus que l'avantage produit ne paraît pas évident aux yeux du consommateur.

L'ANICAP s'engage à œuvrer pour la création d'un observatoire du bio afin notamment de connaître le nombre d'exploitations en bio et d'en suivre l'évolution, les volumes de laits, les taux de conversion, etc.

Acteurs concernés : Comité de liaison ANICAP-FNAB-Agence Bio, FranceAgriMer

LA PRODUCTION FROMAGÈRE FERMIÈRE

Aujourd'hui, sur plus de 6.000 exploitations en France, près de 3.000 transforment leur lait en fromages.

Ces derniers représentent 20% des fabrications totales de fromages de chèvre.

Le nombre de producteurs fermiers diminue chaque année, essentiellement en raison des cessations pour départ à la retraite, et le renouvellement des générations peine à se faire, comme expliqué plus haut.

Or les producteurs fermiers sont très importants pour la filière caprine : ils sont des représentants directs de l'agriculture auprès des consommateurs, notamment ceux du milieu urbain. Ils véhiculent une image positive de la filière caprine et de ses produits. Un des atouts de la production fermière est la valorisation de ces produits et une image plutôt haut de gamme en grande partie liée à l'utilisation et à la maîtrise du lait cru.

La production fermière représente aussi une bonne opportunité pour installer des jeunes.

Cependant, le risque sanitaire inhérent à la fabrication de produits alimentaires doit être géré de manière spécifique pour ces exploitations fermières.

Le soutien à la production fermière sera notamment assuré en œuvrant sur le plan national à l'adaptation de la réglementation hygiène et étiquetage à l'échelle des ateliers fermiers, souvent de petite taille et dotés de moyens humains et financiers limités.

Plus précisément :

- Le travail concernant la flexibilité de l'application du Paquet Hygiène sera poursuivi en collaboration avec la DGAL, notamment en ce qui concerne les règles d'inspections ;
- De même, l'adaptation des règles d'étiquetage des produits laitiers fermiers (notamment étiquetage nutritionnel) sera un axe de travail important.

Sont aussi envisagés :

- le déploiement du dispositif Alim'confiance (transparence des résultats de contrôles sanitaires), d'une manière qui ne soit pas préjudiciable à la production fermière.
- l'identification d'un système assurantiel adapté à la production fermière pour pallier les risques de pertes d'exploitation liés à une alerte sanitaire.

L'objectif sera d'inverser la tendance structurelle à la baisse, en maintenant le niveau de 20% de fabrications fermières sur le total des fabrications fromagères, avec pour indicateurs la part des producteurs fermiers sur le total des producteurs de lait de chèvre et la part des fabrications fermières sur le total des fromages de chèvre produits chaque année en France.

Les acteurs concernés : ANICAP, FNEC, Idele, DGAL

L'EXPORT

Selon les dernières estimations établies par la filière, les ventes à l'export représentaient environ 20% des ventes de fromages de chèvre en volumes (estimation ANICAP), principalement vers l'Europe à hauteur de 87% des volumes (Allemagne et autres pays européens) et vers les USA pour ce qui est des pays-tiers.

L'export représente un potentiel important de développement pour la filière caprine aux dires de ses entreprises. Cependant, l'absence de données officielles depuis la suppression en 1992 de la

ligne spécifique aux fromages de chèvre dans la nomenclature douanière rend difficile un suivi précis de l'évolution de ce débouché.

Afin de pouvoir mesurer la progression des volumes vendus à l'export, la filière a besoin de statistiques officielles : les efforts de fiabilisation des données engagés par FranceAgriMer doivent être poursuivis sur l'export, comme sur l'import.

Les entreprises de transformation s'engagent à fournir leurs chiffres de vente à l'export en volumes afin de permettre à la filière d'avoir une meilleure visibilité de ses exportations.

L'ANICAP s'engage pour sa part à favoriser les exportations génératrices de valeur ajoutée pour l'ensemble des maillons de la filière, en poursuivant ses programmes de promotion collective vers l'Allemagne et les États-Unis.

L'objectif sera de porter les ventes de fromages de chèvre en volumes à l'export, principalement vers l'Europe (Allemagne et autres pays européens) et les USA, à 27 % des ventes totales en volume en 2022.

Les acteurs concernés : ANICAP, FranceAgriMer, transformateurs

VOLET 2

TRANSFORMATION DES MODES DE PRODUCTION POUR PRENDRE EN COMPTE LES ATTENTES SOCIÉTALES : DURABILITÉ, MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, MEILLEURE QUALITÉ DES PRODUITS (SANITAIRE, ORGANOLEPTIQUE, NUTRITIONNELLE)

1 Transition écologique Transition énergétique

La préservation de l'environnement (changement climatique, qualité de l'eau, stockage de carbone, maintien de la biodiversité ...) représente un enjeu pour les filières de ruminants.

LES ENGAGEMENTS DES ACTEURS CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT

Outil de diagnostic Cap2eR

Afin de préciser les interactions entre un élevage et l'environnement et d'engager des démarches de progrès avec les éleveurs, les filières d'élevage de ruminants ont développé un outil d'évaluation et d'appui technique, CAP'2ER®.

Le CAP'2ER (Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Élevage de Ruminants)

permet aux acteurs de l'élevage herbivore d'évaluer l'empreinte environnementale d'une exploitation d'élevage de ruminants et d'identifier des marges de progrès.

Ce thème est important pour l'avenir, aussi l'ANICAP s'engage-t-elle à finaliser la mise en place, en filière caprine, de l'outil Cap2eR pour l'aspect élevage et l'aspect fromagerie, et à en promouvoir l'utilisation sur le terrain, notamment par la diffusion de plaquettes d'information.

La réalisation d'un diagnostic Cap2eR fera en outre partie intégrante du volet environnement du Code Mutuel de Bonnes Pratiques en Élevage caprin.

- Objectif 2022 : que tous les producteurs aient fait 1 diagnostic d'ici 2022
- Actions à mettre en œuvre pour y parvenir : finaliser l'outil pour les caprins et en favoriser le déploiement sur le terrain

Les acteurs concernés : ANICAP, Idele, producteurs

Parallèlement, la production biologique sera encouragée comme indiqué plus haut.

Economies d'eau et d'énergie en production laitière fermière

Etant donné l'importance de ces postes de charges en transformation à la ferme, l'ANICAP s'engage à :

- promouvoir des systèmes de comptage pour suivre les consommations en eau et en électricité et ainsi favoriser la chasse aux gaspillages ;
- diffuser les références en matière de consommation d'eau acquises entre autres dans les stations expérimentales (Pradel, Davayé) pour que les producteurs puissent s'y comparer ;
- étudier les intérêts et limites de productions autonomes d'énergie (récupérateur d'énergie, photovoltaïque, méthanisation...).

Objectif de réduction de 10 % de la consommation d'eau et d'électricité.

2 Amélioration de la performance sanitaire

L'ANICAP entend poursuivre ses efforts pour l'amélioration continue de la qualité sanitaire des produits.

Elle s'engage notamment à travailler sur :

- la lutte contre l'antibiorésistance : la filière caprine s'inscrit dans les objectifs du Plan éco-antibio et finance par ailleurs des travaux visant à réduire le recours aux antibiotiques depuis 2014 (travaux sur les cellules somatiques dans le lait de chèvre) ;
- la poursuite d'une politique de maîtrise du risque sanitaire (biosécurité) dans les élevages caprins via la génétique mais aussi par le biais du code mutuel ;
- la valorisation des résultats obtenus lors de la campagne 2017-2018 des visites sanitaires caprines (dispositif nouveau, mis en place en 2017).

Par ailleurs, la filière s'engage à assurer et financer le déploiement sur le terrain du Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH) européen en transformation fermière pour une meilleure appropriation des plans de maîtrise sanitaire dans les ateliers fermiers.

Les acteurs concernés : ANICAP, producteurs, Idele, FNEC, Capgènes

Cible chiffrée : il n'est pas possible à ce stade d'en donner une dans la mesure où l'on ne dispose pas d'un diagnostic à l'instant T0.

3

Amélioration de la performance sociétale

EN MATIÈRE D'INFORMATION DES CONSOMMATEURS

Pour répondre aux attentes du consommateur en matière d'information, la filière caprine s'engage à favoriser l'étiquetage de l'origine du lait qui est déjà en œuvre actuellement.

Le décret instaurant l'obligation de l'étiquetage de l'origine des ingrédients dans les plats préparés et les produits laitiers pour une durée de deux ans, avec pour objectif affiché de permettre aux citoyens de bénéficier d'une meilleure information, aux producteurs français de lait et de viande de voir la qualité de leurs produits pleinement reconnue, et aux entreprises de transformation de valoriser la composition des produits transformés, est une démarche qui va dans le sens du référentiel RSE que la filière caprine a mis en place en 2014. Cette obligation incite les opérateurs, transformateurs comme distributeurs, à s'interroger sur leurs politiques d'approvisionnement et à privilégier l'origine française du lait de chèvre, du moins pour le marché national. Elle permet ainsi de limiter l'impact des bas coûts de la matière première en provenance d'Espagne et des Pays-Bas. L'étiquetage de l'origine du lait dans les fromages de chèvre devrait donc permettre, si la démarche est poursuivie en France, voire étendue aux autres Etats-membres de l'UE, de conforter à terme la production française de lait de chèvre sur notre territoire à un moment où celle-ci en a plus que jamais besoin.

EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Diagnostic et ambition de la filière concernant le bien-être animal et les conditions d'élevage

Comme les autres filières d'élevage, la filière caprine doit être à l'écoute de la société civile. Les mentalités changent, les consommateurs s'interrogent de plus en plus sur les conditions de production des

produits qu'ils achètent, ils attendent des réponses claires à leurs questions, et le bien-être animal est en train de devenir un vrai sujet de préoccupation pour le grand public. Les éleveurs, toutes filières confondues, sont plus que jamais interpellés sur leurs pratiques et la filière caprine ne fait pas exception. Aussi a-t-elle décidé d'entamer une réflexion sur ce sujet, avec pour objectif d'entraîner l'ensemble de ses opérateurs dans une dynamique d'amélioration des pratiques volontaire et mesurée, qui tient compte des contraintes du métier. En d'autres termes, cette réflexion fondamentale doit se décliner tant au niveau de l'enjeu sociétal que de celui de la durabilité des exploitations.

Les thématiques concernées sont diverses : travaux sur le bâtiment comme facteur d'amélioration du bien-être animal, mise en place de programmes de recherche nécessaires à une meilleure connaissance du bien-être des chèvres, définition d'indicateurs d'évaluation du BEA...

Les engagements des acteurs concernant le bien-être animal

Les acteurs de la filière caprine s'engagent à évaluer les pratiques d'élevage et à les faire évoluer le cas échéant à travers :

- La mise en place, à compter de novembre 2017, d'une concertation avec trois associations welfaristes : Welfarm, CIWF, LFDA ;
- La mise en place, courant 2018, de travaux sur des indicateurs objectifs de mesure du bien-être des chèvres dans différents systèmes, c'est-à-dire en bâtiment et en système pâturant.

Objectif : le référentiel qu'est le Code Mutuel des bonnes pratiques d'élevage, qui existe depuis 2004 et dont la dernière version date de 2015, sera enrichi de ces indicateurs de BEA dans une nouvelle version du Code qui pourra être mise au point d'ici fin 2019, pour un déploiement possible sur le terrain entre 2020 et 2022, avec pour objectif que 100 % des éleveurs soient dans ce nouveau référentiel d'ici fin 2022.

Les acteurs concernés : ANICAP, Idele, producteurs, transformateurs, ONG welfaristes

Un outil interprofessionnel : le Référentiel RSE de la filière caprine

Pour intégrer et diffuser sur le terrain les évolutions de pratiques tant sur le plan environnemental que du bien-être animal, la filière laitière caprine française s'appuiera sur le Référentiel de

Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) mis en place par l'ANICAP depuis 2014. La filière caprine est la première filière du secteur agricole et agro-alimentaire à avoir mis en place un tel référentiel.

Celui-ci vise à :

- faire valoir la qualité de la production française de lait et de fromages de chèvre, dans le souci de démontrer leur capacité à apporter des garanties tant en matière de respect de l'homme au sens large, que de respect de l'animal et de l'environnement.
- matérialiser l'engagement de la filière caprine française à produire du lait et des fromages de chèvre de manière responsable et durable,

Plus précisément, le Référentiel RSE de la filière caprine repose sur trois piliers fondamentaux :

- Le respect de l'Homme et des Territoires, l'Homme étant compris au sens large : producteur, salarié, consommateur ;
- Le respect de l'Animal : ce sont de bonnes conditions d'élevage qui permettent d'assurer le bien-être animal ;
- Le respect de l'Environnement : par la préservation des ressources et la maîtrise des impacts.

Afin d'assurer le respect de ces trois volets, le Référentiel RSE de la filière caprine s'appuie sur deux dispositifs :

- Un Code Mutuel de Bonnes Pratiques d'Élevage pour tous les producteurs (c'est-à-dire livreurs et fermiers) qui garantit un certain nombre de pratiques au niveau de l'amont de la filière : mis en place sous l'égide de l'ANICAP en 2004, le Code Mutuel de Bonnes Pratiques en élevage caprin est une démarche importante pour la filière. Il traduit dans un référentiel de 43 points techniques ou réglementaires regroupés en 8 rubriques les bonnes pratiques d'élevage. En adhérant, l'éleveur s'engage à respecter ces 43 points. La visite d'adhésion, qui est effectuée par un technicien formé, consiste à faire un bilan des pratiques de l'éleveur, à les comparer à ce référentiel et à définir les améliorations à apporter le cas échéant.
- Une Charte de Bonnes pratiques par laquelle les entreprises de collecte et de transformation s'engagent à respecter les trois piliers du RSE cités plus haut et à fournir des indicateurs de résultats permettant d'objectiver ces engagements. Elle matérialise la contribution des entreprises aux enjeux de développement durable, par la prise en compte, dans une démarche volontaire d'amé-

lioration continue, des impacts économiques, sociétaux et environnementaux de leur activité.

Plus globalement, en matière de responsabilité sociétale et environnementale, la filière caprine s'engage à :

- déployer l'outil qu'est le code mutuel auprès de tous les producteurs, livreurs et fermiers ;
- déployer la charte de Bonnes pratiques par laquelle

les entreprises de collecte et de transformation s'engagent à respecter les principes du RSE de la filière caprine et à fournir des indicateurs de résultats permettant d'objectiver ces engagements ;

- inscrire sa démarche RSE de la filière caprine dans le cadre de la norme AFNOR RSO26000 ou similaire pour témoigner de son engagement pour un développement durable des activités de la filière.

VOLET 3

TRANSFORMATION DE LA STRUCTURATION DE L'AMONT ET DES RELATIONS CONTRACTUELLES

1 Contractualisation Structuration de l'amont

L'ANICAP a déjà mis en place un dispositif de contractualisation :

- La contractualisation écrite a été rendue obligatoire dans la filière caprine par un accord interprofessionnel en date du 16 mai 2017 qui a été étendu par les pouvoirs publics cette même année ;
- Des indicateurs de conjoncture adaptés à la filière, relatifs aux coûts de production et à la valorisation des marchés, ont été retenus sur le plan interprofessionnel et leur diffusion est encadrée par un accord interprofessionnel.

Un décret sur la reconnaissance des OP en lait de chèvre a été publié le 11 février 2016.

Accord interprofessionnel et décret constituent une première étape dans le processus de contractualisation entamé par l'ANICAP pour le lait de chèvre.

Si la contractualisation permet de donner un cadre mieux défini qu'auparavant aux relations contractuelles entre producteurs et transformateurs, elle ne permet pas pour autant une réelle gestion de marché.

Dans le cadre du dispositif de contractualisation, l'ANICAP doit pouvoir tirer la sonnette d'alarme et émettre des commentaires de conjoncture qui

éclaireront les acteurs de la filière.

L'Organisation Commune de Marché unique définit des objectifs ambitieux pour les organisations interprofessionnelles, en particulier :

- Améliorer les connaissances et la transparence de la production et du marché ;
- Prévoir le potentiel de production et consigner les prix publics sur le marché ;
- Contribuer à une meilleure coordination de la mise sur le marché.

Il n'en demeure pas moins que les pratiques à mettre en œuvre pour y parvenir sont entourées d'incertitude quant à l'application ou non des règles relatives à l'interdiction des ententes. A titre d'exemple, l'interprofession souhaiterait pouvoir être un lieu de concertation et d'échanges sur des informations stratégiques sans s'inquiéter en permanence d'un risque d'application du régime d'interdiction. Il est clair que cette pratique pourrait participer strictement et effectivement à la poursuite des objectifs de l'interprofession.

La Cour de justice de l'Union européenne a très récemment rappelé que la PAC prime sur les objectifs de concurrence en vertu du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Si les organisations interprofessionnelles s'inscrivent dans la réussite des objectifs de la PAC, alors il est urgent que les pouvoirs publics français appellent des clarifications (lignes directrices) et modifications

(exemption express) de la législation à la Commission européenne en vue de faciliter la réalisation concrète de leurs missions et la sécurité juridique nécessaire au regard du droit de la concurrence.

Pour pouvoir s'exprimer sur les volumes (gestion des volumes = gestion des prix), l'ANICAP demande, aux côtés des autres professions, aux pouvoirs publics de porter au niveau européen une évolution forte du droit européen de la concurrence applicable à l'agriculture : une dérogation expresse et automatique (en dehors de toute procédure de notification préalable ou de décision de la Commission européenne) à l'article 101 TFUE pour les organisations interprofessionnelles permettrait, d'une part, que celles-ci remplissent pleinement leurs missions d'ores et déjà reconnues, sans que l'application pure et simple des règles de concurrence les remette en cause dans leur fondement même et, d'autre part, de créer de nouveaux outils de régulation et de lutte contre des pratiques contraires à l'intérêt d'une filière. Enfin, elle faciliterait la protection de la notoriété des produits sous signe de qualité.

Les modifications suivantes du règlement OCM pourraient a minima être envisagées :

- habilitation des organisations interprofessionnelles à prendre des mesures d'intervention sur le marché afin de lutter contre certaines pratiques nuisibles au secteur agricole via des échanges et discussions centralisées sur les mesures permettant de limiter la volatilité des prix pratiqués, de garantir la couverture des coûts encourus et remédier à une excessive asymétrie dans le partage de la valeur ajoutée entre différents acteurs au niveau des filières ;
- habilitation des organisations interprofessionnelles à formuler des recommandations permettant d'orienter les négociations commerciales et de lutter contre les comportements opportunistes et à interdire certaines pratiques de vente contraires à l'intérêt de la filière ;
- habilitation des organisations interprofessionnelles concernant les produits sous signes de qualité de prendre des actions visant à garantir un « prix juste » et la notoriété du produit via la mise en place des échanges d'informations et la fixation d'indicateurs planchers du prix prenant en compte les coûts de production et de commercialisation. En effet, ce type de produits requiert par nature une organisation collective de la filière où les acteurs concernés participent tous à la définition du bien commun. Les échanges d'informations et la fixation d'indicateurs planchers permettront d'assurer

l'équilibre du partage de la valeur et la lutte contre la captation injustifiée et injuste de la valeur ajoutée aux dépens de l'intérêt général de la filière.

En attendant, pour aller plus loin dans les relations contractuelles et l'éclairage des acteurs de la filière dans le cadre qui lui est actuellement réservé, l'ANICAP s'engage, à l'horizon 2022, à :

- étoffer la liste des indicateurs que l'ANICAP diffuse, de l'amont à l'aval, notamment en vue d'ajouter des indicateurs de coûts de production amont (par exemple, indicateur de type MILC ou autre, à expertiser dès 2018) ;
- demander à l'Observatoire des Prix et des Marges de réintégrer la bûchette dans les produits suivis et de permettre une objectivation des marges en entreprises ;
- établir un bilan de la contractualisation chaque année ;
- diffuser les bonnes pratiques en matière de contractualisation qu'elle aura élaborées au préalable ;
- favoriser la constitution d'OP ;
- réaliser une veille concurrentielle (via FranceAgriMer ou études ciblées) sur les principaux pays producteurs de lait de chèvre en Europe (Espagne, Pays-Bas, Roumanie/Bulgarie), l'évolution de ces filières pouvant avoir un impact direct sur la filière française.

Elle mettra également en place un suivi d'indicateurs relatifs à la contractualisation : nombre de contrats signés chaque année et pourcentage de producteurs sous contrat, volumes de lait sous contrat, nombre d'OP constituées, volumes de lait et nombre de producteurs qu'elles représentent.

Les acteurs concernés : ANICAP, Idele, FranceAgriMer, producteurs, transformateurs

En production fermière, dans certaines zones à forte densité fermière, et donc à forte concurrence, le prix du fromage fermier devenu le prix de « référence » peut s'avérer déconnecté des coûts de production. Par conséquent, l'ANICAP s'engage à apporter des outils pour que les producteurs fermiers connaissent leurs coûts de production (répartition de valeur entre producteur et consommateur).

Les acteurs concernés : ANICAP, Idele, producteurs

VOLET 4

TRANSFORMATION DE LA GOUVERNANCE ET DU FONCTIONNEMENT DE LA FILIÈRE

1 Diagnostic

L'ANICAP est une structure de petite taille : elle dispose de 1,5 ETP et d'un budget de 1,9 million d'euros/an, loin des moyens disponibles dans les grandes interprofessions.

L'ANICAP a déjà évolué en 2016 dans sa représentativité : un changement de ses statuts et de son règlement intérieur a permis l'entrée des syndicats minoritaires au sein du collège Producteurs, lequel est désormais composé de la Fédération Nationale des Eleveurs de Chèvres (FNEC), la Confédération Paysanne et la Coordination Rurale.

Outre le collège Producteurs, l'ANICAP est composée d'un collège Industries Privées et d'un Collège Coopératives Laitières.

Les décisions sont prises à l'unanimité de ces trois collèges. Un Comité des Criels permet au Conseil d'Administration de se réunir avec ses quatre comités régionaux basés dans les régions de production, à savoir le Brilac pour la zone Poitou-Charentes et Pays-de-la-Loire, Cilaisud caprin pour Midi-Pyrénées, Aquitaine et le Languedoc-Roussillon, le Criel Centre-Val de Loire pour la région Centre-Val de Loire et le Criel Sud-Est pour la zone Rhône-Alpes, Auvergne et PACA. Des groupes de travail spécifiques sont constitués en fonction des travaux en cours.

2 L'ambition pour la filière

Elle se concentre sur 2 axes :

- la consolidation, au vu des missions d'orientation de recherche et développement et de l'élargissement de la gouvernance souhaité, du budget de l'ANICAP par l'augmentation de celui-ci et par le rééquilibrage entre amont et aval, et son orientation vers les actions du plan de filière. L'objectif sera de faire évoluer le montant de CVO.
- l'instauration d'un dialogue constructif avec les parties prenantes de la filière non membres de l'ANICAP afin de mieux prendre en compte leurs

attentes en créant des comités de liaison.

L'ANICAP entend également poursuivre la réflexion prospective qu'elle a entamée il y a déjà quelques années -et suite à laquelle elle a mis en place sa démarche RSE-, afin d'être en mesure d'anticiper les évolutions des différents paramètres de marché au-delà de 2022.

3 Les engagements des acteurs

Le règlement intérieur de l'ANICAP prévoit la constitution de comités de liaison. Des comités de liaison seront créés, en fonction des thématiques, avec :

- Les représentants de la distribution (FCD et indépendants)
- Les associations welfaristes (Welfarm, LFDA, CIWF)
- Les associations environnementalistes
- Les associations de consommateurs
- Les représentants des ODG des 14 fromages de chèvre AOP, le CNAOL
- Les représentants de la production biologique (Agence Bio, FNAB)

Ces comités de liaison permettront de développer les relations avec l'ensemble de ces parties prenantes de la filière.

Un comité de liaison spécifique à la Recherche et Développement sera créé : il apparaît en effet important pour la filière caprine de disposer d'un lieu d'échanges et de concertation réunissant tous les acteurs du conseil technique, de la recherche-développement et des collectivités territoriales : ANSES et INRA pour la recherche fondamentale, Idele pour la recherche appliquée et l'accompagnement technique, Capgènes pour la génétique, FCEL pour le conseil laitier, OMACAP pour la santé animale... mais également les conseils régionaux et chambres d'agriculture pour l'aspect territoires et Interbev pour le secteur viande caprine. Cette instance, dont la forme reste à définir, permettra de partager

une stratégie commune globale, d'organiser la concertation entre ces différentes structures et d'orienter les travaux de la filière en tenant compte de ses priorités et en évitant les projets antagonistes et/ou redondants.

Objectif : création de ces comités dans le courant de l'année 2018 et organisation d'une réunion par an de chaque comité de liaison.

Le partage du plan de filière avec les différentes parties prenantes se fera dans le cadre de ces comités de liaison.

VOLET 5

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La filière entend poursuivre ou initier des travaux sur :

- la réduction des intrants : recherche de solutions alternatives aux hormones de reproduction et aux antibiotiques (phytothérapie, développement des autovaccins comme moyens efficaces de réduction du recours aux antibiotiques par exemple) ;
- la recherche sur les risques sanitaires : risques liés aux maladies émergentes ou en lien avec le lait cru ;
- la poursuite de l'expertise sur le changement climatique, en lien avec les autres filières pour la réduction de l'émission de GES sur les exploitations et pour l'adaptation des exploitations au changement climatique ;
- la recherche sur le bâtiment de demain pour améliorer les conditions de vie des animaux en matière de BEA et de santé animale, s'adapter au réchauffement climatique et améliorer les conditions de travail ;
- la recherche-développement sur les systèmes herbagers et l'autonomie en intrants des élevages caprins ;
- la recherche en éthologie appliquée pour mieux appréhender le comportement des chèvres ;
- la technologie fromagère et les spécificités liées à la production fermière (durée de vie microbiologique, liens entre machine à traire et qualité du lait, travaux sur les rendements en transformation fromagère, les flores des laits, traçabilité, etc.)
- la génétique : pour améliorer la compétitivité et la résilience de l'amont de la filière, il convient de :
 - préserver l'excellence de la génétique caprine française qui est reconnue et exportée dans le monde entier via des chevrettes et des semences par Capgènes, en soutenant le schéma de sélection.
 - concernant la biodiversité génétique, s'engager à soutenir les races locales et l'adaptation des chèvres au terroir ainsi que la recherche de

rusticité et longévité, au-delà de critères directement liés au niveau de production.

- accompagner le déploiement du programme technique Gènes Avenir en cohérence avec le plan de filière porté par France Génétique Elevage.

Pour mesurer les progrès accomplis, l'ANICAP suivra le nombre d'éleveurs pratiquant l'insémination artificielle en visant une progression de 20 % d'ici 2022. Son action prendra aussi la forme d'un soutien financier apporté à Capgènes pour des projets structurants et la communication sur l'intérêt de la génétique.

Il conviendrait aussi de refondre l'appui technique et le contrôle de performances en élevage : la pénétration de la technique dans les élevages est fondamentale pour améliorer la résilience de l'amont, ainsi que la connaissance des coûts de production. Il conviendrait d'élargir le soutien des éleveurs, notamment pour les coûts de production, à des intervenants indépendants spécialisés dans le conseil.

Engagement de la filière : que 50 % des producteurs disposent d'un Bilan de Gestion Technico-Economique à l'horizon 2022 et augmentation du taux de pénétration du contrôle laitier.

Les acteurs concernés : organismes de conseil et/ou de contrôle de performances, laiteries

Il serait également souhaitable de faire un lien avec les filières végétales sur l'approvisionnement en protéines françaises et de définir un vrai plan protéines intra-exploitation (autonomie) et pour les achats extérieurs.

La contribution de l'ANICAP à l'ensemble de ces engagements prendra la forme d'un cofinancement et du pilotage de projets au cas par cas.

Réenchanter la production et la consommation

Sommaire

1 - Les chiffres clés de la filière	18
2 - Les constats partagés	18
• La viande caprine, un coproduit du lait	18
- Une production saisonnière	18
- Un enjeu marginal pour les producteurs	18
• Une filière inégalement répartie sur le territoire	18
- Des contraintes de ramassage des animaux	18
- Un secteur abattage hyper concentré et un maillage territorial qui a tendance à se distendre	19
• Des pertes de valorisation importantes	19
• Une commercialisation difficile	19
- Le chevreau	19
- La chèvre de réforme	19
3 - Analyse SWOT	20
4 - Les enjeux : Réenchanter la production de viande caprine	20
• Durabilité et attentes sociétales	20
• Retrouver de la valeur	20
5 - Les préalables au plan de filière (engagements communs à l'ensemble des filières d'INTERBEV)	21
• Le Pacte pour un engagement sociétal : une volonté d'intégrer les enjeux sociétaux et les attentes citoyennes à la stratégie de la filière	21
• La recherche pour s'adapter et anticiper	21
• Les actions pour permettre à tous dans la chaîne de valeur de vivre dignement	21
• L'interprofession des filières, outil d'éducation et d'information	22
6 - Plan d'actions pour la filière viande caprine	22
• Volet 1 : Transformation et positionnement marché des productions françaises	22
- Montée en gamme qualitative	22
- R & D	23
- L'export, premier débouché de la viande caprine	23
• Volet 2 : Prendre en compte les attentes sociétales	23
- Durabilité / Circuits courts	23
- Amélioration de la performance sociétale	23
• Volet 3 : Transformation de la structuration de l'amont et des relations contractuelles	24
- Organisation de la filière chevreau	24

En France, la viande caprine est un coproduit du lait ; les orientations des dernières années ont conduit les éleveurs à se désintéresser de cette production. Autre conséquence, le chevreau est une production très saisonnière (47 % des volumes abattus en mars/avril). La faible création de valeur ajoutée au sein de cette filière a conduit à une concentration des opérateurs d'aval dans les bassins de production (3 abatteurs en chevreaux et 2 en chèvres représentent 90% des volumes). Pour exister et se dessiner un avenir en tant que production à part entière, la filière viande caprine devra répondre à 2 enjeux importants :

Répondre aux attentes sociétales et améliorer la durabilité de la filière

LA CONCERTATION AVEC LES ONG, LES CONSOMMATEURS ET LA PRISE EN COMPTE DES ATTENTES SOCIÉTALES

Conscients de la nécessité d'intégrer toujours mieux les attentes sociétales dans les modes de production de viande, le volet viande du plan de filière caprine se réfère à la démarche de Responsabilité Sociétale collective engagée par INTERBEV qui vise à l'amélioration continue des pratiques de production et de consommation de viande sur les enjeux de l'environnement, de la protection animale et de la nutrition-santé : le Pacte pour un Engagement Sociétal.

UNE MONTÉE EN GAMME DU CHEVREAU

Par la mise en œuvre d'une charte des bonnes pratiques d'engraissement du chevreau intégrant

des critères de bien-être animal, de qualité sanitaire, de respect de l'environnement. La filière envisage d'accompagner cette montée en gamme d'un dispositif de fixation du prix du chevreau naissant basé sur la rémunération de l'éleveur pour les soins qu'il prodigue aux chevreaux. Une contractualisation avec plus-value pour les chevreaux respectant la charte est également envisagée.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES CHÈVRES DE RÉFORME

Dans le cadre de ce plan, la filière caprine entend également investiguer les différents leviers permettant d'améliorer la qualité bouchère des chèvres de réforme en travaillant sur la gestion des réformes en élevages laitiers, le retour d'information sur les saisies en abattoirs et également la collecte et la transportabilité des chèvres. La section caprine d'INTERBEV proposera la rédaction d'un accord interprofessionnel dans ce sens.

MAINTENIR UN MAILLAGE TERRITORIAL POUR LA COLLECTE ET L'ABATTAGE DES ANIMAUX

Avec la concentration des abatteurs, la rationalisation de la collecte devient un impératif pour la rentabilité de la production. La filière devra par ailleurs s'attacher à maintenir les abattoirs de proximité ou toutes autres formes d'abattage innovant permettant d'améliorer la proximité géographique entre l'éleveur et l'abattoir.

Retrouver de la valeur dans la filière viande caprine

DÉVELOPPER L'ENGRAISSEMENT DU CHEVREAU À LA FERME

La filière propose de reconquérir l'engraissement du chevreau en ferme en ayant recours, notamment, au croisement de races à viande et en améliorant sa valorisation de l'éleveur jusqu'au consommateur. Le projet propose d'investiguer différents leviers permettant d'améliorer la rentabilité de l'activité d'engraissement à la ferme, depuis l'utilisation du croisement viande et de conduites techniques plus adaptées, jusqu'au format de présentation de cette

viande auprès des consommateurs.

FAIRE REDÉCOUVRIR LA VIANDE CAPRINE AU CONSOMMATEUR

La viande de chevreau a besoin d'une demande renouvelée. Avec le soutien de la section caprine d'INTERBEV, les opérateurs travaillent à un plan de reconquête des consommateurs qui passera principalement par une campagne de promotion avec 2 objectifs principaux :

- **Améliorer la présence à l'esprit du produit**
- **Augmenter la visibilité du chevreau en points de vente**

La filière propose également de capitaliser sur les expériences réalisées en région pour développer la commercialisation de viande de chèvre et de chevreau en restauration (collective ou commerciale).

DÉVELOPPER DE NOUVEAUX PRODUITS ADAPTÉS AUX CONSOMMATEURS ET AUX NOUVEAUX MODES DE CONSOMMATION

La viande de chevreau souffre d'une présentation peu valorisante (1/4 ou 1/2 chevreau en barquette) et pas adaptée aux nouveaux modes de consommation. Les budgets R&D seront mobilisés sur des projets visant à :

- Développer de nouveaux produits (portion individuelle, ...)
- Développer de nouveau process adaptés à la faible rentabilité de la filière
- Améliorer la présentation du produit (barquette)
- Améliorer la durée de vie du produit

D'une façon générale, étant donnée la faible rentabilité de cette filière, la section caprine rappelle qu'il convient de tout mettre en œuvre pour limiter les contraintes sur la filière. Celle-ci a vraiment besoin que l'administration accentue son rôle dans l'accompagnement de projet et le service public.

1 Les chiffres clés de la filière

La filière caprine compte un peu plus de 6900 exploitations détenant 989 000 reproducteurs. L'élevage caprin français est quasi intégralement spécialisé dans la production laitière : 5 700 exploitations détenant 971 000 reproducteurs (95 % du cheptel).

Les exploitations caprines sont réparties sur tout le territoire avec une présence plus marquée dans les bassins historiques de production. La production totale de viande caprine a atteint près de 6 450 téc en 2016. Elle est composée pour 55 % de viande de chevreau (soit 3 550 téc) et pour 45 % de viande de réforme (soit 2 900 téc). Il convient de distinguer ces deux viandes dans la mesure où les opérateurs de l'aval et les circuits de commercialisation sont totalement déconnectés :

- L'abattage du chevreau avec 3 leaders qui représentent pratiquement 90 % du marché
- L'abattage des caprins de réforme avec 4 opérateurs couvrant également 90 % du marché.

Economiquement, le poids de la viande caprine est faible, toutefois elle constitue un enjeu clé pour la production de lait de chèvre parce qu'elle permet la valorisation d'un grand nombre d'animaux (environ 730 000 têtes en 2016 - chevreaux pour 81% des effectifs et caprins de réforme pour le reste).

2 Les constats partagés

LA VIANDE CAPRINE, UN COPRODUIT DU LAIT

En France, la viande caprine est un coproduit du lait de chèvre, son volume est relativement faible comparé aux autres productions de viande.

Une production saisonnière

La production de viande caprine est très saisonnière (47 % des volumes sont commercialisés en mars et avril et 24 % sur le dernier trimestre). Cette saisonnalité résulte du cycle naturel. Des efforts de dessaisonnalisation peuvent être motivés par les fluctuations saisonnières des grilles de prix du lait, mais restent limités. Cette inadéquation entre l'offre et la demande amène les opérateurs à congeler des volumes importants de viande de chevreau pour absorber les pics de production. La valorisation du chevreau n'est jusqu'ici pas apparue susceptible de constituer une incitation à des naissances réparties différemment sur l'année.

Un enjeu marginal pour les producteurs

Face à l'agrandissement des exploitations et à la spécialisation laitière, l'activité d'engraissement est souvent devenue secondaire, elle a ainsi été transférée vers des ateliers spécialisés. Les chevreaux « naissants » sont alors achetés aux éleveurs entre 3 et 7 jours à des prix variant de 3 à 12 euros en fonction de la région et de la saison. Ces prix faibles ne permettent pas de rémunérer correctement l'éleveur pour les opérations qui lui incombent avant l'enlèvement (séchage du cordon ombilical et apprentissage de la tétée avec la prise de colostrum).

UNE FILIÈRE INÉGALEMENT RÉPARTIE SUR LE TERRITOIRE

L'élevage caprin est présent sur tout le territoire mais la répartition des effectifs est concentrée sur des zones à forte densité (Ouest, Centre, Rhône-Alpes, Sud-Ouest).

Des contraintes de ramassage des animaux

Les élevages caprins comptent en moyenne 169 reproducteurs par exploitation, avec des différences importantes selon les départements. Les zones majoritairement laitières (éleveurs livreurs) possèdent les ateliers les plus grands.

- 12 départements présentent ainsi une taille d'exploitation de plus de 220 reproducteurs (de 220 reproducteurs dans le Lot à quasiment 440 en Vendée).
- 23 départements disposent de structures « moyennes » entre 100 et 220 reproducteurs par exploitation, principalement dans des bassins « mixtes » (dont la production est plus équilibrée entre systèmes fermiers et systèmes laitiers).
- 60 départements ont une production davantage transformée à la ferme, avec des structures généralement plus réduites (moins de 100 repro. / expl.).

Cette répartition des structures de production et leur diversité de taille créent une situation très hétérogène en termes de densité caprine... et donc de conditions de ramassage des animaux.

La rationalisation des circuits de ramassage des animaux est devenue un impératif de productivité pour la filière. La valeur limitée des lots nécessite de maximiser les quantités à chaque point de collecte et d'une manière plus générale pour chaque tournée. Le regroupement des animaux sur des points de collecte intermédiaires permet d'allonger le rayon de collecte.

Dans les zones à faible densité, nombre d'éleveurs se retrouvent en difficulté pour valoriser leurs animaux, faute d'organisation du ramassage ou par manque d'intérêt.

Un secteur abattage hyper concentré et un maillage territorial qui a tendance à se distendre

93 % des abattages sont réalisés dans seulement 3 régions. La région Poitou-Charentes représente à elle seule près des 2/3 de l'abattage, les régions Bourgogne et PACA représentent respectivement 15 et 13 % des effectifs. Les autres régions abattent 7 % de la production, essentiellement dans des abattoirs prestataires de service.

Pour les principaux abatteurs, la rationalisation du ramassage est donc un impératif pour la rentabilité de cette production. Dans ce contexte, l'évolution de la réglementation sur le transport se traduit en contraintes et donc en surcoût que la filière aura beaucoup de mal à absorber.

Par ailleurs, 150 abattoirs prestataires de service, répartis sur tout le territoire permettent à nombre d'éleveurs d'abattre et de commercialiser leurs chèvres et chevreux sur des circuits courts, mais les éleveurs rencontrent parfois des difficultés dans certains abattoirs du fait d'un équipement inadapté aux petits animaux. Malgré les faibles volumes, la fermeture potentielle de ces abattoirs peut devenir un réel problème pour les éleveurs dans des régions où l'absence d'alternative de débouché rend la valorisation des chèvres et des chevreux difficile.

DES PERTES DE VALORISATION IMPORTANTES

Une part importante des animaux ne rejoint pas de circuit de valorisation : 40 à 45 % des animaux réformés sont équarris. L'étude du rapport entre le nombre d'animaux équarris et le nombre d'animaux réformés montre une surreprésentation des effectifs équarris dans les zones où le ramassage des animaux est potentiellement moins développé. Le constat est le même en abattoir, la qualité des chèvres de réforme arrivées à l'abattoir conduit à des taux de saisie très élevés. Une meilleure organisation du ramassage des animaux ainsi qu'un travail sur la réforme des chèvres pourraient faire diminuer cette proportion.

En chevreux, les effectifs équarris sont également élevés : 14 à 18 % des chevreux. Les chevreux sont des animaux fragiles, plusieurs facteurs sont responsables de ce taux de mortalité :

- l'engraissement en ateliers spécialisés de grande taille qui conduit à regrouper des animaux de

plusieurs élevages

- le manque d'intérêt des éleveurs pour le chevreau naissant du fait de sa faible valeur économique
- Le transport sur de longues distances

Un travail en cours dans la filière sur les bonnes pratiques d'engraissement du chevreau devrait permettre de baisser la mortalité.

UNE COMMERCIALISATION DIFFICILE

En termes de consommation, la viande caprine se maintient à un niveau anecdotique au regard des quantités des autres types de viande, représentant moins d'1/1000 du tonnage. Les circuits de commercialisation des chevreux diffèrent de ceux des caprins de réforme.

Le chevreau

La viande de chevreau présente de nombreuses qualités, diététique (viande maigre), séduisante d'un point de vue organoleptique, festive,... Pourtant sa commercialisation et sa consommation restent confidentielles en France en dehors de certains bassins traditionnels. La viande de chevreau est un produit fragile et difficile à travailler. En grande distribution, sa présentation en barquette de 1/2 ou 1/4 de chevreau n'est pas valorisante et ne favorise pas la dynamique des ventes. Très saisonnière, elle se consomme essentiellement au moment des fêtes de Pâques et de Noël. La quasi absence de diffusion en dehors de cette période de forte demande contribue également au désintérêt des distributeurs pour le produit et favorise la désaffection des consommateurs. Par conséquent, la viande de chevreau se caractérise par une période de prix élevés lors des pics de demande (Pâques et Noël) et des prix dépréciés tout le reste de l'année.

Une partie de la viande caprine est absorbée à l'exportation, notamment en Europe du Sud où la consommation est plus traditionnelle.

La chèvre de réforme

La commercialisation de viande de réforme est encore moins connue et correspond davantage à une consommation traditionnelle communautaire. On assiste néanmoins à l'apparition d'initiatives de valorisation (ateliers de transformation à la ferme, circuits courts, intégration dans les cantines scolaires) afin de développer cette consommation.

Une grande partie de la viande de chèvre trouve son débouché dans les DOM-TOM et dans quelques pays du Nord de l'Europe.

3 Analyse SWOT

FORCES

- **Image positive de la filière**
- Co-produit du lait (Volume de viande à exploiter)
- Qualité diététique de la viande de chevreau
- Intérêt organoleptique de la viande de chevreau
- Produit attaché à un territoire

OPPORTUNITÉS

- Donner de l'attrait à la production de viande
- Créer une chaîne de valeur
- Susciter la demande (communication)
- Segmentation de l'offre
- Maillage abattage/collecte
- Ne pas dissocier lait et viande
- Faire chuter le pourcentage d'animaux équarris
- Développer l'export sur des marchés valorisants

FAIBLESSES

- **La viande est un co-produit du lait**
- Saisonnalité
- Faible intérêt pour l'engraissement
- Inégale répartition territoriale
- **Faible demande des consommateurs**
- **Pas (ou peu) de valorisation**
- Découpe et présentation pas adaptées aux attentes des consommateurs
- Image de l'animal

MENACES

- Dichotomie entre image perçue et réalité de la filière
- Désintérêt des producteurs
- Augmentation des coûts de l'équarrissage
- Réglementation transport
- Concentration de l'abattage
- Rationalisation du ramassage
- Fermeture d'abattoirs prestataires
- Concurrence de la filière hollandaise

4 Les enjeux : réenchanter la production de viande caprine

DURABILITÉ ET ATTENTES SOCIÉTALES

Les évolutions récentes de la filière caprine (augmentation de la taille des troupeaux, augmentation des charges de travail, ...) ont conduit les éleveurs à se désintéresser de la production de viande. L'engraissement du chevreau s'est donc développé autour d'ateliers spécialisés de taille importante situés à proximité des 3 principaux sites d'abattage transformation.

Cette spécialisation a pour conséquence d'entraîner un désintérêt des éleveurs pour le chevreau. Le prix du chevreau naissant ne permettant pas de rémunérer l'éleveur pour le travail réalisé avant enlèvement de chevreau. Sans remettre en cause ce système, la filière souhaite inciter de nouveau les éleveurs à l'engraissement à la ferme afin notamment de réduire l'utilisation des antibiotiques et limiter le transport.

D'autre part, la concentration de la filière abattage autour de 5 sites (3 en chevreaux et 2 en chèvres)

a créé sur le territoire des zones de vide où la collecte comme l'abattage des animaux deviennent difficiles voire impossibles. La première destination des animaux de réforme dans ces zones est l'équarrissage. A la perte de valeur de l'animal de réforme vient donc s'ajouter une charge pour la filière. Le maintien d'un maillage abattage / collecte sur tout le territoire est donc un enjeu majeur pour la filière.

RETROUVER DE LA VALEUR

La consommation de viande caprine en France reste anecdotique.

La viande de chevreau souffre d'une méconnaissance du consommateur et d'une présentation du produit peu adapté aux nouveaux modes de consommation. La saisonnalité de la production conduit à une inadéquation entre l'offre et la demande qui amène la filière à congeler des volumes importants pour absorber les pics. Ce fonctionnement de la filière a entraîné au fil des années une dévalorisation du produit à chaque maillon de la filière.

La filière doit impérativement se donner les moyens de retrouver de la valeur pour ne pas voir le

chevreau devenir un **sous**-produit de la production de lait avec toutes les conséquences négatives que cela aurait pour l'ensemble de la filière.

5

Les préalables au plan de filière (engagements communs à l'ensemble des filières d'INTERBEV)

LE PACTE POUR UN ENGAGEMENT SOCIÉTAL : UNE VOLONTÉ D'INTÉGRER LES ENJEUX SOCIÉTAUX ET LES ATTENTES CITOYENNES À LA STRATÉGIE DE LA FILIÈRE

Conscients de la nécessité d'intégrer toujours mieux les attentes sociétales dans les modes de production de viande, le plan de filière se réfère à la démarche de Responsabilité Sociétale collective, encadrée par la norme ISO 26000 qui vise à l'amélioration continue des pratiques de production et de consommation de viande sur les enjeux de l'environnement, de la protection animale et de la nutrition-santé : **le Pacte pour un Engagement Sociétal**.

L'un des points clés de notre démarche sociétale est la concertation, intégrée aux évolutions proposées. Par nature, l'interprofession est le lieu désigné de la concertation entre les familles professionnelles représentant chaque métier de la filière. Sur les sujets sociétaux, cette concertation a lieu au sein de la **Commission Enjeux Sociétaux**. Interbev est également naturellement l'organisation de dialogue avec l'état et les collectivités au travers de ses représentations régionales.

La filière s'engage à travailler à la **montée en gamme des produits** en s'appuyant sur l'évolution des pratiques définies collectivement et en concertation au travers du Pacte pour un engagement sociétal et leur intégration dans les cahiers des charges existants.

Cette montée en gamme doit aussi se faire au niveau de la restauration collective. INTERBEV s'engage à mettre en place un observatoire des pratiques d'achats des viandes et à travailler à des critères qualité spécifiques pour la définition des cahiers des charges et l'analyse des offres. Pour soutenir cette montée en gamme, INTERBEV appelle l'exception du produit alimentaire dans l'achat public.

LA RECHERCHE POUR S'ADAPTER ET ANTICIPER

La filière s'engage à développer ses travaux sur des axes prioritaires relatifs à la durabilité des systèmes de production animale tant pour l'économie de la filière que pour son articulation avec les enjeux sociétaux :

- Des animaux sains pour une population saine (maîtrise des épizooties, lutte contre l'antibiorésistance, qualité sanitaire des produits)
- Le développement des pratiques agro-écologiques notamment :
 - Développement (en forte collaboration avec les filières végétales) de l'autonomie protéique et des sources d'approvisionnement françaises ;
 - Lutte et adaptation au changement climatique en intégrant notamment le stockage de carbone dans les sols agricoles ;
 - Renforcement et évaluation des pratiques en faveur du bien-être et de la protection animale tout au long de la filière ;
 - Valorisation et quantification des services écosystémiques et externalités positives.
- L'utilisation efficiente de la biomasse tout au long de la filière en intégrant les problématiques de compétition alimentaire et les enjeux de production d'énergie renouvelable
- L'adaptation des produits à la demande (innovation produits, services et éco-conception, ...)

LES ACTIONS POUR PERMETTRE À TOUS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR DE VIVRE DIGNEMENT

Chacune des filières représentées au sein d'INTERBEV propose dans son plan des actions relatives à la promotion, à la contractualisation ou encore à l'information économique. Ces actions auront pour objectif de répondre aux enjeux de répartition de la valeur dans l'ensemble de la filière. Leur complète mise en œuvre nécessite une clarification et adaptation des règles de concurrence notamment européenne. En effet, si l'Organisation Commune de Marché unique définit des objectifs ambitieux pour les organisations interprofessionnelles tels que « *Améliorer les connaissances et la transparence de la production et du marché* », « *Prévoir le potentiel de production et consigner les prix publics sur le marché* », « *Contribuer à une meilleure coordination de la mise sur le marché* », il n'en demeure pas moins que les pratiques à mettre en œuvre pour y parvenir (exemple : concertation et échanges sur

des informations stratégiques) sont entourées d'incertitudes quant à l'application ou non des règles relatives à l'interdiction des ententes, alors même qu'elles pourraient participer strictement et effectivement à la poursuite des objectifs de l'interprofession.

La Cour de justice de l'Union européenne a très récemment rappelé que la Politique Agricole Commune prime sur les objectifs de concurrence en vertu du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. L'organisation interprofessionnelle s'inscrit pleinement dans la réussite de ces objectifs. Il est indispensable que les pouvoirs publics français appellent des clarifications (lignes directrices) et modifications (exemption express) en vue de la réalisation concrète des actions des plans de filières.

L'INTERPROFESSION DES FILIÈRES, OUTIL D'ÉDUCATION ET D'INFORMATION

L'interprofession du bétail et des viandes est une organisation représentative reconnue, en droit européen et français, dont la mission d'information du consommateur est au cœur de ses actions. Une information appuyée par de nombreuses recherches et des connaissances approfondies sur les produits. La diffusion et l'acceptation par le consommateur de cette information, qui vise tout à la fois l'équilibre alimentaire et la complémentarité des productions au niveau des territoires, ne peut passer que par une affirmation des pouvoirs publics de la capacité de l'interprofession à intervenir sur ces sujets, dans les instances publiques et auprès de tous les citoyens.

6 Plan d'actions pour la filière viande caprine

VOLET 1 : TRANSFORMATION ET POSITIONNEMENT MARCHÉ DES PRODUCTIONS FRANÇAISES

Montée en gamme qualitative

Développer l'engraissement du chevreau à la ferme
A la demande de la FNEC, l'Idèle a déposé un dossier CASDAR « VALCABRI : Reconquête de l'engraissement du chevreau en ferme en ayant recours au croisement de races à viande : amélioration de sa valorisation de l'éleveur jusqu'au consommateur ». Le Projet propose d'investiguer différents leviers permettant d'améliorer la rentabilité de l'activité

d'engraissement à la ferme, depuis l'utilisation du croisement viande et de conduites techniques plus adaptées, jusqu'au format de présentation de cette viande auprès des consommateurs.

Les objectifs poursuivis sont en lien avec le projet de filière. Ils sont de plusieurs types :

- Optimiser les itinéraires techniques d'engraissement des chevreaux et mesurer l'impact sur les performances zootechniques, le travail de l'éleveur, les caractéristiques des carcasses, les qualités nutritionnelles et sensorielles des viandes et le résultat économique de l'atelier ;
- Identifier les types génétiques les plus adaptés pour produire de la viande de chevreau dans les conditions d'une exploitation caprine laitière ;
- Développer une offre correspondant à l'attente du consommateur à partir de nouvelles découpes de la carcasse et vérifier son acceptabilité sensorielle et économique.

Faire (re)découvrir la viande de chevreau au consommateur.

La filière viande caprine étant un co-produit de la filière laitière, elle fonctionne en flux poussés, ce sont les orientations laitières qui déterminent l'offre (volume et saisonnalité) de viande caprine sur le marché. D'autre part, la consommation de chevreau est caractérisée par une population âgée, plutôt communautaire ou régionale (bassin de production). Enfin, c'est une viande considérée comme festive qui se consomme essentiellement pour les fêtes de Pâques et Noël.

La viande de chevreau a donc besoin d'une demande renouvelée. Avec le soutien de la section caprine, les opérateurs travaillent à un plan de (re)conquête des consommateurs qui passera principalement par une campagne de promotion. Ce plan devra avoir pour objectifs :

- D'améliorer la présence à l'esprit du produit
- D'augmenter la visibilité du chevreau en points de vente
- D'allonger la période de consommation
- Et bien entendu d'augmenter les volumes et d'améliorer la rentabilité.

Tout en prenant en compte le caractère très saisonnier de la production (et de la consommation).

L'ensemble des circuits est concerné par ce plan (GMS, boucherie, circuit court). La RHD pourrait être utilisée à des fins pédagogiques (restauration scolaire) ou de mise en avant (restauration commerciale). La filière propose de capitaliser sur les expériences réalisées en région pour développer la commercialisation de

viande de chèvre et de chevreau en restauration (collective ou commerciale).

Faire reconnaître les qualités diététiques de la viande caprine

La section caprine d'INTERBEV s'engage à faire un état de lieux des informations disponibles sur la composition nutritionnelle de la viande de chevreau et à réaliser éventuellement les analyses complémentaires afin de pouvoir communiquer et faire reconnaître les qualités diététiques de la viande.

R & D

Innover pour développer de nouveaux produits « chevreau » adaptés aux nouveaux modes de consommation. La section caprine d'INTERBEV s'engage à aider les opérateurs dans la recherche de budget permettant la mise en place de projet R&D ayant pour objectifs de :

- Développer de nouveaux produits (portion individuelle, ...)
- Développer de nouveaux process adaptés à la faible rentabilité de la filière
- Améliorer la présentation du produit (barquette)
- Améliorer la durée de vie du produit
- Analyser les qualités nutritionnelles de la viande caprine (cf. supra)

La filière chèvre de réforme est surtout pénalisée par un faible rendement viande des carcasses. La découpe entraîne alors des coûts, rapportés au kg de viande, très importants et freine ainsi toute initiative de transformation.

Pour lever ces contraintes, la filière doit :

- inventer de nouveaux process plus économes en main d'œuvre
- faire un état des lieux des contraintes qui pèsent sur la filière afin d'en diminuer la charge
- chercher à améliorer la valorisation de tous les coproduits de la filière, notamment les cuirs.

D'une façon générale, étant donnée la faible rentabilité de cette filière, il convient de tout mettre en œuvre pour limiter les contraintes sur la filière. Celle-ci a vraiment besoin que l'administration accentue son rôle dans l'accompagnement de projet et le service public.

L'export, premier débouché de la viande caprine

Le marché export représente pratiquement 45% du débouché de la viande caprine. L'exportation est réalisée soit en viande fraîche soit en viande

congelée, essentiellement vers le Portugal et l'Italie pour le chevreau. La chèvre de réforme trouve quant à elle ses débouchés essentiellement dans les DOM-TOM ainsi que dans quelques pays européens, notamment le Royaume-Uni.

Les opérateurs doivent donc rester mobilisés sur ce débouché et prospecter de nouveaux marchés valorisants.

A noter qu'en l'absence de données statistiques différenciant la chèvre de réforme et le chevreau, il est très difficile pour la filière de travailler sur ce secteur. Il serait opportun de distinguer les codes douaniers viande de chevreau vs viande de chèvre de réforme.

VOLET 2 : PRENDRE EN COMPTE LES ATTENTES SOCIÉTALES

Durabilité / Circuits courts

Maintien du maillage territorial « Abattoirs ».

La filière caprine, avec les autres filières viande, doit se mobiliser pour maintenir les abattoirs de proximité ou toutes autres formes d'abattage innovant permettant d'améliorer la proximité géographique entre l'éleveur et l'abattoir. La rentabilité et/ou la fonction de service public ainsi que l'application de la réglementation sanitaire, environnementale et de protection animale doivent être des facteurs clés dans le choix des outils à préserver.

L'équipement et l'agrément de chaînes permettant l'abattage du chevreau dans les abattoirs multi-espèces, les abattoirs de volailles ou les abattoirs fermiers devront également être facilités en utilisant toutes les possibilités permises par la réglementation européenne.

Amélioration de la performance sociétale

Informers les consommateurs sur l'origine des produits : La filière souhaite communiquer positivement sur la qualité des viandes caprines françaises. La section caprine d'INTERBEV encouragera toutes démarches visant à favoriser l'étiquetage de la viande de chèvre et de chevreau. Dans la mesure du possible, la filière privilégiera les démarches multi-filières afin de bénéficier des synergies possibles entre les différentes viandes.

C'est dans ce cadre que la section continuera à développer et à soutenir la démarche Viande de Chevreau Français pour promouvoir un chevreau de qualité.

Pacte pour un engagement sociétal : INTERBEV poursuivra, dans le cadre de la commission Enjeux Sociétaux, son engagement dans une démarche de Responsabilité Sociétale collective, encadrée par la norme ISO 26000 qui vise à l'amélioration continue des pratiques de production et de consommation de viande sur les enjeux de l'environnement, de la protection animale et de la nutrition-santé : le Pacte pour un Engagement Sociétal.

INTERBEV poursuivra également le travail de concertation avec les ONG (protection de l'environnement et protection animale) engagé dans le cadre de la commission enjeux sociétaux d'INTERBEV.

Transport des animaux : Faciliter l'application de la réglementation. Le transport, et surtout la transportabilité, des animaux est un sujet complexe sur lequel la filière se doit de répondre aux attentes de la société. La section caprine d'INTERBEV proposera la création d'un groupe de travail sur ce sujet dans le but d'aider les professionnels à évaluer au mieux l'aptitude au transport des caprins de réforme. Ce travail pourrait déboucher sur la rédaction d'un guide de transportabilité des chèvres de réforme. Afin de responsabiliser l'ensemble des opérateurs participants à la collecte des animaux en ferme sur la qualité des chèvres de réforme, la section caprine d'INTERBEV proposera de rédiger un accord interprofessionnel sur l'achat et l'enlèvement des chèvres de réforme.

Gestion des réformes : La section caprine d'INTERBEV propose d'investiguer différents leviers permettant d'améliorer la gestion de la réforme des chèvres dans les élevages laitiers, notamment leurs qualités bouchères et sanitaires.

Un travail est déjà en cours dans le cadre de la mise en place du dispositif SIZA dans les abattoirs pour permettre la redescende des informations de saisie en abattoirs aux éleveurs permettant ainsi à ces derniers d'éventuellement adapter leur conduite d'élevage.

VOLET 3 :

TRANSFORMATION DE LA STRUCTURATION DE L'AMONT ET DES RELATIONS CONTRACTUELLES

Organisation de la filière chevreau

Charte des bonnes pratiques d'engraissement du chevreau. La section caprine d'INTERBEV s'est engagée, en 2017, dans la construction d'une charte des bonnes pratiques d'engraissement du chevreau. Cette démarche, qui devrait couvrir tous les maillons de la filière (du naisseur au distributeur), a pour objectif d'améliorer la qualité du chevreau français et de répondre aux attentes sociétales, notamment en matière de bien-être animal, de qualité sanitaire et d'environnement. Cette charte intégrera notamment les recommandations du plan éco-antibio.

Paiement du chevreau naissant. La filière doit impérativement réfléchir à un dispositif qui redonne de la valeur aux chevreaux naissant et donc un intérêt des producteurs pour cette filière. Dans le cadre du travail engagé sur la charte des bonnes pratiques d'engraissement du chevreau, la filière devra réfléchir à la création d'un système de paiement du chevreau qui rémunère l'éleveur pour les soins qu'il prodigue aux chevreaux avant leur départ pour l'atelier d'engraissement :

- Paiement au poids de chevreau
- Création d'indicateurs de coût des charges qui incombent à l'éleveur avant l'enlèvement des animaux.

Contractualisation. Dans le prolongement de la charte d'engraissement, les opérateurs de la filière envisagent la mise en place d'une contractualisation a minima sur des volumes avec plus-value pour les chevreaux respectant les critères de la charte afin d'encourager la production d'un chevreau de qualité.

Organisation de la collecte. Dans les zones distantes des abattoirs spécialisés et où la densité caprine est faible, la filière devra initier une réflexion pour identifier les dispositifs permettant de maintenir la collecte des chèvres et chevreaux dans ces zones « de vide ». La réflexion pourra porter sur les points suivants :

- Créer des points de collecte intermédiaires
- Faciliter le regroupement des producteurs en s'appuyant notamment sur les organisations de producteurs lait (OP lait) ou des OP spécifiques viande caprine.
- Étude des conditions de transport vers et depuis ces points de collecte intermédiaires.

Synthèse du plan de filière caprine à l'horizon 2022

Volet lait

La production française de lait et de fromages de chèvre est en position de leader aujourd'hui : la France est véritablement le pays de référence pour la fabrication de fromages de chèvre en termes de savoir-faire, de qualité et de diversité des fabrications. Celles-ci sont copiées de par le monde. Ce succès s'explique notamment par le dynamisme des entreprises de transformation, et plus particulièrement leur capacité à répondre aux différentes demandes des consommateurs, par la part importante de la production fermière (la moitié des éleveurs sont producteurs fermiers) et artisanale, et par le nombre de fromages fabriqués sous signe officiel de qualité (sur 45 fromages bénéficiant de l'AOP, 14 sont au lait de chèvre), ce qui lui confère un gage important d'authenticité, de lien au terroir et de savoir-faire unique transmis de génération en génération.

La filière laitière caprine française est aujourd'hui déterminée à préserver ces acquis, mais également à saisir les nouvelles opportunités offertes par le développement des marchés, en France comme à l'export. Pour ce faire, elle doit néanmoins faire face à trois principaux enjeux : la pérennisation de la production de lait de chèvre sur le territoire national, qui doit faire l'objet d'un plan ambitieux, l'amélioration continue de la performance économique de la filière, qui nécessite de trouver tous les leviers pour en améliorer la compétitivité, et la prise en compte des attentes sociétales dans les modes de production. Ce plan de filière vise à lui donner les moyens d'y répondre.

Volet 1 - Transformation du positionnement marché des productions françaises	26
Volet 2 - Prendre en compte les attentes sociétales	30
Volet 3 - Transformation de la structuration de l'amont et des relations contractuelles	34
Volet 4 - Transformation de la gouvernance et du fonctionnement de la filière	36
Volet 5 - Recherche et Développement	38

VOLET 1

THÈMES	SOUS-THÈMES	SITUATION ACTUELLE
Transformation du positionnement marché des productions françaises.	Améliorer l'attractivité du métier d'éleveur pour pérenniser la production française laitière et fermière et limiter le recours aux importations	Fort besoin de renouvellement des générations : au niveau national, 1.770 exploitations, soit le quart des exploitations, sont à transmettre dans les 5 à 10 ans. Nécessité d'assurer : • le maintien des exploitants en place et la pérennisation des exploitations • l'installation des jeunes
Transformation du positionnement marché des productions françaises.	Montée en gamme qualitative	Imports en provenance d'Espagne et des Pays-Bas pour répondre aux besoins des transformateurs Innovations 60% des fabrications de fromages de chèvre sont des bûchettes

ENGAGEMENTS ET ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CIBLE À 5 ANS (2022)	ACTEURS CONCERNÉS
Pour favoriser les installations et les transmissions, mise en place d'un programme de travail portant sur : • L'actualisation de repères et d'indicateurs technico-économiques ; • L'actualisation de supports de communication : brochure sur le métier d'éleveur de chèvres, guide à l'installation, brochure sur la transmission, supports d'intervention pour l'enseignement agricole ; • La promotion des nouveaux modes d'installation et des moyens innovants de financement ; • La communication sur les expériences d'installation et de transmission réussies ; • La diffusion d'informations techniques auprès des éleveurs et des techniciens caprins par le biais de formations et d'outils d'appuis techniques. Les entreprises s'engagent à proposer des conditions contractuelles particulières pour accompagner les installations et soutenir le renouvellement des générations. Pour favoriser le maintien des exploitants déjà installés, mise en place d'un programme sur la notion de travail et d'astreinte en exploitation caprine laitière et fromagère fermière avec pour objectif d'aider les éleveurs à améliorer les conditions et l'organisation du travail au quotidien sur leur exploitation, mais aussi à simplifier leurs pratiques : Réactualisation du programme relatif au travail réalisé sous l'égide de la FNEC en 2005-2007.	Objectif global d'adaptation de la production aux besoins des marchés Indicateurs de suivi : nombre d'installations, de cessations et de producteurs (livreurs et fermiers)	ANICAP, CRIELs, producteurs et transformateurs, Idele
Développer la production pour limiter la dépendance aux importations (hors bio et bio)	Indicateur de suivi : niveau de la collecte versus imports dans les approvisionnements des transformateurs	ANICAP, producteurs et transformateurs
Encourager la montée en gamme des fabrications fromagères en incitant les entreprises à innover pour répondre aux attentes des consommateurs. Si l'ANICAP ne peut agir directement sur l'offre, l'innovation appartenant au champ concurrentiel des entreprises, elle peut néanmoins assurer un rôle de suivi de l'innovation.	Indicateurs de suivi : inventaire annuel des innovations laitières et suivi du nombre de références au lait de chèvre commercialisées en GMS.	Transformateurs, FCD et distributeurs indépendants

VOLET 1

THÈMES	SOUS-THÈMES	SITUATION ACTUELLE
Transformation du positionnement marché des productions françaises	Montée en gamme qualitative	Fromages de chèvre AOP et autres SIQO 7 000 tonnes AOP sur 120 000 tonnes (soit environ 6% des fabrications totales de fromages de chèvre) 14 fromages AOP sur 45 au total 3 marques collectives : Trèfle du Perche, Cabécou du Périgord, Petit Chèvre d'Ile-de-France 1 Label Rouge : Cabécou d'Autan
		Agriculture biologique 845 élevages bio sur 4.920 exploitations laitières (17%) 5,7 millions de litres de lait bio livrés (sur 465 millions, soit 12%) et 1.098 tonnes de fromages fabriqués en laiteries sur 100.724 tonnes (11%) Des importations de lait bio des Pays-Bas pour les besoins des transformateurs
		Production fermière 20% des fabrications de fromages de chèvre sont fermières Près de 3.000 producteurs fermiers caprins sur plus de 6.000 en France Les producteurs fermiers sont des représentants directs de l'agriculture auprès des consommateurs et notamment en milieu urbain. Ils véhiculent une image positive de la filière caprine et de ses produits. Un des atouts est la valorisation de ces produits et une image plutôt haut de gamme en grande partie grâce à l'utilisation et la maîtrise du lait cru. La production fermière représente aussi une bonne opportunité pour installer des jeunes. Le risque d'une alerte sanitaire sérieuse plane sur tous ces producteurs avec des conséquences économiques le plus souvent fatales
		Export : absence de données officielles 20% des ventes de fromages de chèvre en volumes (estimation ANICAP 2011), principalement vers l'Europe (Allemagne + autres pays européens) et USA

ENGAGEMENTS ET ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CIBLE À 5 ANS (2022)	ACTEURS CONCERNÉS
Encourager les fabrications sous SIQO : • Conforter les productions sous SIQO existantes ; • Encourager la création de SIQO. L'ANICAP s'engage à poursuivre ses efforts de promotion en faveur des SIQO dans le cadre des actions de promotion collective qu'elle mène sur le marché français.	Augmenter les ventes d'AOP chèvre en volumes et en valeur à raison de +2% par an, soit +10% en 5 ans Idem sur SIQO en général (hors bio)	Comité de liaison ANICAP, ODG et CNAOL
Promouvoir la production de lait de chèvre biologique en fonction de l'évolution des marchés, pour limiter la dépendance aux importations et répondre aux attentes des consommateurs.	Augmenter de +30 % la production de lait caprin biologique et créer un observatoire du bio pour connaître le nombre d'exploitations en bio, les taux de conversion, les volumes de laits...	Comité de liaison ANICAP, FNAB, Agence Bio, FranceAgriMer
- Encourager la production fromagère fermière par le soutien au secteur, notamment en oeuvrant sur le plan national à l'adaptation de la réglementation hygiène et étiquetage à l'échelle des ateliers fermiers, souvent de petite taille et dotés de moyens humains et financiers limités. Plus précisément : • Le travail concernant la flexibilité de l'application du Paquet Hygiène sera poursuivi, en collaboration avec la DGAL notamment en ce qui concerne les règles d'inspections ; • De même, l'adaptation des règles d'étiquetage des produits laitiers fermiers (notamment étiquetage nutritionnel) sera un axe de travail important. - Déploiement du dispositif Alim'confiance (transparence des résultats de contrôles sanitaires) d'une manière qui ne soit pas préjudiciable à la production fermière. - Identifier un système assurantiel adapté à la production fermière pour pallier les risques de perte d'exploitation liés à une alerte sanitaire.	Inverser la tendance structurelle à la baisse, maintenir le niveau de 20% de fabrications fermières sur le total des fabrications fromagères Indicateur : part des producteurs fermiers sur le total producteurs et part des fabrications fermières sur le total fromages de chèvre	ANICAP, FNEC, Idele, DGAL
Afin de pouvoir mesurer la progression des volumes d'export, la filière a besoin de statistiques officielles : les efforts de fiabilisation des données engagés par FranceAgriMer doivent être poursuivis sur l'export et l'import. Les entreprises de transformation s'engagent à fournir leurs chiffres de vente à l'export en volumes afin de permettre à la filière d'avoir une meilleure visibilité de ses exportations. L'ANICAP s'engage à favoriser les exportations génératrices de valeur ajoutée pour l'ensemble des maillons de la filière, en poursuivant ses programmes de promotion vers l'Allemagne et États-Unis.	27 % des ventes totales en volume à l'export en 2022 Principalement vers l'Europe (Allemagne + autres pays européens) et USA	ANICAP, FranceAgriMer, transformateurs

VOLET 2

THÈMES	SOUS-THÈMES	SITUATION ACTUELLE
Prendre en compte les attentes sociétales	Transition écologique	Aujourd'hui, pas de démarche spécifique à l'environnement au niveau amont de la filière.
	Amélioration de la performance sanitaire	
	Amélioration de la performance sociétale	

ENGAGEMENTS ET ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CIBLE À 5 ANS (2022)	ACTEURS CONCERNÉS
a) Outil de diagnostic Cap2eR ou équivalent Finaliser l'outil Cap2eR pour les caprins La réalisation d'un diagnostic Cap2eR ou équivalent fera partie intégrante du volet environnement du Code Mutuel de Bonnes Pratiques en Elevage caprin	Que tous les producteurs aient fait 1 diagnostic	ANICAP, Idele, producteurs
b) Economies d'eau et d'énergie en production laitière fermière Etant donné l'importance de ces postes de charges en transformation à la ferme, l'ANICAP s'engage à : - promouvoir des systèmes de comptage pour suivre les consommations en eau et en électricité et ainsi favoriser la chasse aux gaspillages ; - diffuser les références en matière de consommation d'eau acquises entre autres dans les stations expérimentales (Pradel, Davayé) pour que les producteurs puissent s'y comparer ; - étudier les intérêts et limites de productions autonomes d'énergie (récupérateur d'énergie, photovoltaïque, méthanisation...).	Objectif de réduction de 10 % de la conso d'eau et d'électricité	
L'ANICAP entend poursuivre ses efforts pour l'amélioration continue de la qualité sanitaire des produits. Elle s'engage notamment à travailler sur : • la lutte contre l'antibiorésistance : la filière caprine s'inscrit dans les objectifs du Plan éco-antibio et par ailleurs finance des travaux visant à réduire le recours aux antibiotiques depuis 2014 (travaux sur les cellules somatiques dans le lait de chèvre) ; • la poursuite d'une politique de maîtrise du risque sanitaire (biosécurité) dans les élevages caprins via la génétique mais aussi par le biais du code mutuel ; • la valorisation des résultats obtenus lors de la campagne 2017-2018 des visites sanitaires caprines (dispositif nouveau, mis en place en 2017). La filière s'engage à assurer et financer le déploiement sur le terrain du Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH) européen en transformation fermière pour une meilleure appropriation des plans de maîtrise sanitaire dans les ateliers fermiers.		ANICAP, producteurs, Idele, FNEC, Capgènes
a) Pour répondre aux attentes du consommateur en matière d'information, la filière caprine s'engage à favoriser l'étiquetage de l'origine du lait qui est déjà en œuvre actuellement.		

VOLET 2

THÈMES	SOUS-THÈMES	SITUATION ACTUELLE
Prendre en compte les attentes sociétales	Amélioration de la performance sociétale	Un Code Mutuel en place depuis 2004 (V3 en 2015) Un référentiel RSE depuis fin 2014.

ENGAGEMENTS ET ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CIBLE À 5 ANS (2022)	ACTEURS CONCERNÉS
b) En matière de bien-être animal, la filière s'engage à évaluer ses pratiques et à les faire évoluer le cas échéant via : • La mise en place d'une concertation avec trois associations welfaristes (Welfarm, CIWF, LFDA); • La mise en place d'indicateurs objectifs de mesure du bien-être des chèvres dans différents systèmes (en bâtiment et en système pâurant).		ANICAP, Idele, producteurs, transformateurs, ONG welfaristes
c) Plus globalement, en matière de responsabilité sociétale et environnementale, elle s'engage : • à déployer l'outil qu'est le code mutuel auprès de tous les producteurs, livreurs et fermiers ; • à déployer la charte de Bonnes pratiques par laquelle les entreprises de collecte et de transformation s'engagent à respecter les principes du RSE de la filière caprine et à fournir des indicateurs de résultats permettant d'objectiver ces engagements ; • à inscrire sa démarche RSE de la filière caprine dans le cadre de la norme AFNOR RSO26000 ou similaire pour témoigner de son engagement pour un développement durable des activités de la filière.	Le référentiel qu'est le Code Mutuel des bonnes pratiques d'élevage sera enrichi de ces indicateurs de BEA dans une nouvelle version du Code. Mise au point de la nouvelle version du code d'ici fin 2019 pour un déploiement possible sur le terrain entre 2020 et 2022 avec pour objectif que 100 % des éleveurs soient dans ce nouveau référentiel d'ici fin 2022.	

VOLET 3

THÈMES	SOUS-THÈMES	SITUATION ACTUELLE
Transformation de la structuration de l'amont et des relations contractuelles	Mise en place de la contractualisation / Structuration de l'amont	La filière dispose d'un accord interprofessionnel (16 mai 2017), d'un décret OP (11 février 2016) et diffuse des indicateurs depuis le printemps 2017 Coûts de production en production fermière Dans certaines zones à forte densité fermière, et donc à forte concurrence, le prix du fromage fermier devenu le prix de « référence » peut s'avérer déconnecté des coûts de production.

ENGAGEMENTS ET ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CIBLE À 5 ANS (2022)	ACTEURS CONCERNÉS
Dans le cadre du dispositif de contractualisation, l'ANICAP doit pouvoir tirer la sonnette d'alarme et émettre des commentaires de conjoncture qui éclairent les acteurs de la filière. Pour pouvoir s'exprimer sur les volumes (gestion des volumes = gestion des prix), elle demandera aux pouvoirs publics de porter au niveau européen une évolution forte du droit européen de la concurrence applicable à l'agriculture. Pour aller plus loin dans les relations contractuelles et l'éclairage des acteurs de la filière dans le cadre qui lui est actuellement réservé, l'interprofession s'engage à : • étoffer la liste des indicateurs que l'ANICAP diffuse, de l'amont à l'aval, notamment en vue d'ajouter des indicateurs de coûts de production amont (par exemple de type MILC, ou autre, à expertiser dès 2018) ; • demander à l'Observatoire des Prix et des Marges de réintégrer la bûchette dans les produits suivis et de permettre une objectivation des marges en entreprises ; • établir un bilan de la contractualisation chaque année ; • diffuser les bonnes pratiques en matière de contractualisation qu'elle aura élaborées au préalable ; • Favoriser la constitution d'OP ; • réaliser une veille concurrentielle (via FranceAgriMer ou études ciblées) sur les principaux pays producteurs de lait de chèvre en Europe (Espagne, Pays-Bas, Roumanie/ Bulgarie), l'évolution de ces filières pouvant avoir un impact direct sur la filière française.	Suivi d'indicateurs relatifs à la contractualisation : Nombre de contrats signés chaque année et % de producteurs et volumes de lait sous contrat, nombre d'OP constituées, volumes de lait et nombre de producteurs qu'elles représentent	ANICAP, Idele, FranceAgriMer, producteurs, transformateurs
• apporter des outils pour que les producteurs fermiers connaissent leurs coûts de production (répartition de valeur entre producteur et consommateur)		ANICAP, Idele, producteurs

VOLET 4

THÈMES	SOUS-THÈMES	SITUATION ACTUELLE
Transformation de la gouvernance et du fonctionnement de la filière		Rappel : l'ANICAP dispose de 1,5 ETP et d'un budget de 1,9 million d'euros/an

ENGAGEMENTS ET ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CIBLE À 5 ANS (2022)	ACTEURS CONCERNÉS
L'ambition pour la filière : • Consolidation, au vu des missions d'orientation de recherche et développement et de l'élargissement de la gouvernance souhaité, du budget de l'ANICAP par l'augmentation de celui-ci et par le rééquilibrage entre amont et aval et son orientation vers les actions du plan de filière.	Objectif de faire évoluer le montant de CVO	
• Instaurer un dialogue constructif avec les parties prenantes de la filière non membres de l'ANICAP afin de mieux prendre en compte leurs attentes en créant des comités de liaison avec respectivement : - Les représentants du commerce et de la distribution (FCD et indépendants) - Les associations welfaristes ; - Les associations environnementalistes ; - Les associations de consommateurs ; - Les représentants des ODG des 14 fromages de chèvre AOP, le CNAOL et l'INAO ; - Les représentants de la production biologique (Agence Bio, FNAB) ; - Les acteurs de la Recherche et Développement et des collectivités territoriales. • Poursuivre une réflexion prospective dans le but d'anticiper les évolutions des différents paramètres de marché	Création de ces comités dans le courant de l'année 2018	Acteurs concernés : ANICAP + FCD et indépendants / associations welfaristes / associations environnementalistes / associations de consommateurs / représentants des ODG des 14 fromages de chèvre AOP, le CNAOL /représentants de la production biologique (Agence Bio, FNAB) / acteurs de la Recherche et Développement et des collectivités territoriales. Le partage du plan de filière avec les différentes parties prenantes se fera dans le cadre de ces comités de liaison.

VOLET 5	THÈMES	SOUS-THÈMES	SITUATION ACTUELLE
	Recherche et Développement		

ENGAGEMENTS ET ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CIBLE À 5 ANS (2022)	ACTEURS CONCERNÉS
Poursuivre ou initier des travaux sur : • la réduction des intrants : recherche de solutions alternatives aux hormones de reproduction et aux antibiotiques (phytothérapie, développement des autovaccins comme moyens efficaces de réduction du recours aux antibiotiques par exemple) ; • la recherche sur les risques sanitaires : risques liés aux maladies émergentes ou en lien avec le lait cru ; • la poursuite de l'expertise sur le changement climatique, en lien avec les autres filières pour la réduction de l'émission de GES sur les exploitations et pour l'adaptation des exploitations au changement climatique ; • la recherche sur le bâtiment de demain pour améliorer les conditions de vie des animaux en matière de BEA et de santé animale, s'adapter au réchauffement climatique et améliorer les conditions de travail ; • la recherche-développement sur les systèmes herbagers et l'autonomie en intrants des élevages caprins ; • la recherche en éthologie appliquée pour mieux appréhender le comportement des chèvres ; • la technologie fromagère et les spécificités liées à la production fermière (liens entre machine à traire et qualité du lait, travaux sur les rendements en transformation fromagère, durée de vie micro-biologique, flores des laits, traçabilité, etc.) • la génétique : pour améliorer la compétitivité et la résilience de l'amont de la filière, il convient : - De préserver l'excellence de la génétique caprine française qui est reconnue et exportée dans le monde entier via des chevrettes et des semences par Capgènes, en soutenant le schéma de sélection. - Concernant la biodiversité génétique, de s'engager à soutenir les races locales et l'adaptation des chèvres au terroir et la recherche de rusticité et longévité, au-delà de critères directement liés au niveau de production. - D'accompagner le déploiement du programme technique Gènes Avenir en cohérence avec le plan de filière porté par France Génétique Elevage.		ANICAP, producteurs, transformateurs, acteurs de la recherche et du développement
Il conviendrait aussi de refondre l'appui technique et le contrôle de performances en élevage : la pénétration de la technique dans les élevages est fondamentale pour améliorer la résilience de l'amont, ainsi que la connaissance des coûts de production. Il conviendrait d'élargir le soutien des éleveurs, notamment pour les coûts de production, à des intervenants indépendants spécialisés dans le conseil. Il serait également souhaitable de faire un lien avec les filières végétales sur l'approvisionnement en protéines françaises et de définir un vrai plan protéines intra-exploitation (autonomie) et pour les achats extérieurs. La contribution de l'ANICAP à l'ensemble de ces engagements prendra la forme d'un cofinancement avec copilotage de projets au cas par cas.	% du nombre d'éleveurs pratiquant l'IA Soutien de l'Anicap à Capgènes, communication sur l'intérêt de la génétique Viser une progression de 20% d'ici 2022 du nombre d'éleveurs pratiquant l'IA 50% des producteurs disposant de bilans GTE (Gestion Technico-Economique) à l'horizon 2022, Augmentation du taux de pénétration du contrôle laitier	Organismes de conseil et/ou de contrôle de performances, laiteries

Synthèse du plan de filière caprine à l'horizon 2022

Volet viande

D'une façon générale, étant donné la faible rentabilité de la filière viande caprine, il conviendra de tout mettre en œuvre pour limiter au maximum les contraintes sur cette filière. La filière a vraiment besoin que l'administration accentue son rôle dans l'accompagnement de projet et le service public.

VOLET 1	THÈMES	SOUS-THÈMES	SITUATION ACTUELLE
	Transformation du positionnement marché des productions françaises	Montée en gamme qualitative	Engraissement des chevreaux majoritairement en ateliers spécialisés
		Positionnement de l'offre	La viande de chevreau n'est plus présente à l'esprit du consommateur
			Une viande avec des qualités méconnues
			Viande fragile, difficile à travailler, faible rendement carcasse. Présentation du produit peu valorisante
		Marché européen	Faible valorisation

Volet 1 - Transformation du positionnement marché des productions françaises	40
Volet 2 - Prendre en compte les attentes sociétales	42
Volet 3 - Transformation de la structuration de l'amont et des relations contractuelles	44

ENGAGEMENTS ET ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CIBLE À 5 ANS (2022)	ACTEURS CONCERNÉS
Projet VALCABRI qui propose d'investiguer différents leviers permettant d'améliorer la rentabilité de l'activité d'engraissement à la ferme, depuis l'utilisation du croisement viande et de conduites techniques plus adaptées, jusqu'au format de présentation de cette viande auprès des consommateurs	Créer un nouveau segment de marché issu d'un chevreau plus lourd	FNEC Idele Interbev Caprin PEP Caprin
Faire (re)découvrir la viande de chevreau aux consommateurs Renouveler la demande des consommateurs La section caprine d'INTERBEV s'engage à mettre en place avec les opérateurs de la filière des actions de reconquête des consommateurs avec l'objectif d'améliorer la visibilité du chevreau dans les points de vente.	Instaurer un « événement » chevreau dans le calendrier annuel des promotions	Interbev Caprin Abatteurs Distributeurs
Réaliser des analyses sur la composition nutritionnelle de la viande de chevreau pour vanter ses qualités diététiques. Repositionner la viande de chevreau comme un produit d'exception.		Interbev Caprin Idele Fresyca
Mobiliser des budgets pour développer de nouveaux produits adaptés aux consommateurs et aux nouveaux modes de consommation. Développer de nouveaux process de transformation/découpe (Viande séparée mécaniquement)		Entreprises Abattage/découpe Instituts techniques
Améliorer la valorisation sur ces marchés		Entreprises Abattage/découpe

VOLET 2	THÈMES	SOUS-THÈMES	SITUATION ACTUELLE
	Prendre en compte les attentes sociétales	Durabilité/circuit court	Certains territoires n'ont plus la possibilité de faire abattre localement des caprins
		Amélioration de la performance sociétale	Viande de chevreau français
			Pacte pour un Engagement Sociétal initié en 2017
			Difficulté d'interprétation de la réglementation
			Taux de saisie en abattoirs élevés

ENGAGEMENTS ET ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CIBLE À 5 ANS (2022)	ACTEURS CONCERNÉS
La section caprine d'INTERBEV s'engage à encourager toutes démarches visant à maintenir le tissu des abattoirs de proximité ou toutes autres formes d'abattage, dans la mesure où ceux-ci font la preuve de leur rentabilité et/ou de leur mission de service public Etudier avec l'administration les possibilités de faciliter l'agrément d'abattoirs multi-espèces, d'abattoirs fermiers ou d'abattoirs de volailles pour le chevreau.		Interbev Caprin Entreprises FNEAP Interbev Caprin Fédérations d'abattoirs
Répondre aux attentes des consommateurs en favorisant l'étiquetage de l'origine de la viande de chèvres et de chevreaux.		Interbev Ensemble de la filière
Poursuivre, dans le cadre de la commission Enjeux Sociétaux d'INTERBEV, l'engagement dans une démarche de Responsabilité Sociétale collective, encadrée par la norme ISO 26000 qui vise à l'amélioration continue des pratiques de production et de consommation de viande sur les enjeux de l'environnement, de la protection animale et de la nutrition-santé : le Pacte pour un Engagement Sociétal. Poursuivre le travail de concertation avec les ONG (protection de l'environnement et protection animale) engagé dans le cadre de la commission enjeux sociétaux d'INTERBEV		Interbev Ensemble de la filière Interbev Caprin
Engager une réflexion sur la transportabilité des chèvres de réformes prenant en compte les conditions de bien-être animal et proposer un accord interprofessionnel sur l'achat et l'enlèvement des chèvres de réforme afin de responsabiliser chaque maillon de la filière.		Interbev Producteurs Idele
Mise en place d'un programme de travail en exploitations laitières visant à améliorer la qualité (bouchère et sanitaire) des chèvres de réforme Lutte contre l'antibiorésistance - plan éco-antibio : Cf. charte engraissement chevreaux		

VOLET 3

THÈMES	SOUS-THÈMES	SITUATION ACTUELLE
Transformation de la structuration de l'amont et des relations contractuelles	Organisation de la filière chevreau	Pas d'organisation à l'amont (cueillette) Grande disparité sur le secteur engraissement (de la cueillette à l'intégration) « Zones de vide » où il est difficile de trouver un débouché pour un chevreau ou une chèvre de réforme

ENGAGEMENTS ET ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CIBLE À 5 ANS (2022)	ACTEURS CONCERNÉS
La section caprine d'INTERBEV s'engage à mettre en place une charte des bonnes pratiques d'engraissement du chevreau avec pour objectif d'améliorer la qualité du chevreau français et de répondre aux attentes sociétales (bien-être animal, sanitaire et environnement). Création d'un dispositif de paiement du chevreau avec un prix plancher qui prenne en compte la rémunération de l'éleveur pour les soins qu'il prodigue au chevreau avant son départ pour l'engraissement. Dans le prolongement de la charte d'engraissement, mise en place d'une contractualisation a minima sur des volumes avec plus-value pour encourager la production d'un chevreau de qualité.		Interbev Caprin Idele Interbev Caprin Eleveurs Engraisseurs Abatteurs
Réfléchir avec les producteurs aux moyens à mettre en œuvre dans ces « zones de vide » pour faciliter la collecte des animaux : • Dans le cadre des organisations de producteurs • Création de points de collecte intermédiaires		Producteur OP Interbev Caprin

ORGANISATIONS NATIONALES AYANT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX
DU VOLET LAIT DU PLAN DE LA FILIÈRE CAPRINE FRANÇAISE



ORGANISATIONS NATIONALES AYANT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX
DU VOLET VIANDE DU PLAN DE LA FILIÈRE CAPRINE FRANÇAISE





Réalisation :
Beta Pictoris - Juillet 2018
Crédits photos :
Studio des 2 Prairies / Sopexa
pour l'ANICAP

PLAN DE LA FILIÈRE CAPRINE FRANÇAISE



ANICAP

Association Nationale Interprofessionnelle Caprine

42, rue de Châteaudun • 75314 Paris Cedex 09
Tél.: +33 1 49 70 71 07 • Email : anicap@anicap.org



Tour Mattei • 207, rue de Bercy
75587 Paris Cedex 12
Tél. : +33 1 44 87 44 60

www.interbev.fr
www.la-viande.fr